



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**

AUTRE[S]P
ARTS
FACTORIES

ARTFACTORIES/AUTREPARTS

12, rue Ferdinand Lassalle
31200 Toulouse

Tél +33 (0)9 72 63 46 19
Mob +33 (0)6 78 26 56 76

Mél : admin-afap@artfactories.net
Web : autresparts.org

Siret 419 660 444 00045

SOMMAIRE



DOCUMENTER LES PRATIQUES

P. 10-15

AFAP, CENTRE DE RESSOURCES

- VEILLE DOCUMENTAIRE SUR LES ENJEUX ART/TERRITOIRE/SOCIÉTÉ
- MEMENTO, RECHERCHE-ACTION
- ART ET COMMUN(S) EN EXPÉRIENCE : LA VIE DES LIEUX INTERMÉDIAIRES , DOCUMENTAIRES RADIO
- BANDE À PART, LA RADIO D'ARTFACTORIES/AUTRESPARTS

STRUCTURER LE MILIEU

P. 16-21

AFAP, CHEVILLE ŒUVRIÈRE DE LA CNLI

- AXE LIEUX INTERMÉDIAIRES
- AXE TIERS-LIEUX
- AXE COMMUNS

OUTILLER LES ACTEURS

P. 22-25

AFAP. ÉCOLE DES COMMUNS

- FORMATION
- ACCOMPAGNEMENT
- INTERMÉDIATIONS

PUBLICATIONS

P. 26-39

MANIP, JURISTES EMBARQUÉS - RAPPORT FRANCE TIERS-LIEUX (CHAPITRE CULTURE) - IL FAUT SAUVER MIX'ART
MYRYS, L'APPEL DES LIEUX INTERMÉDIAIRES

DOSSIER DE PRESSE

P. 40-47

TRANSRURAL - LES LIEUX ALTERNATIFS EN MARGE FORCÉE (LIBÉRATION) - LA NORMALISATION DES TIERS-LIEUX...

L' ASSOCIATION

Centre de ressources et plateforme de recherche et d'action, Artfactories/autresparts (Afap) réunit des habitants, des artistes, des acteurs culturels et des chercheurs oeuvrant en commun à la transformation des rapports entre art, territoire et société.

Réseau national de friches culturelles et autres espaces intermédiaires, Afap rassemble depuis 2007 les ressources et la capacité d'agir d'une quarantaine de lieux, personnes et projets répartis sur l'ensemble du territoire national (Mix'Art Myrys à Toulouse, la friche Lamartine à Lyon, Pola à Bordeaux, les 8 pillards à Marseille, Pol'N à Nantes, les Ateliers du Vent à Rennes, La Briqueterie à Amiens...)

Opérateur culturel, Afap travaille avec des porteurs de projets, des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales et des élu.e.s à la mise en oeuvre de projets culturels et d'aménagement du territoire.

LES MEMBRES

Afap accompagne et documente des pratiques artistiques, urbaines et sociales d'occupation d'espaces. Ces espaces-projets se réalisent à travers l'occupation, la mise en commun et la reconversion d'espaces délaissés. De la mise en commun d'espaces dont procèdent ces pratiques résulte une organisation en commun du travail comme une production de communs (naturels, informationnels, culturels, urbains). Ces espaces-projets ouvrent, entre public et privé, un champ intermédiaire. Les interstices qu'ils occupent sont urbains, péri-urbains ou ruraux.

Les pratiques à l'oeuvre dans ces espaces prennent de multiples noms : friches artistiques, centres culturels indépendants, collectifs d'habitants, hacker spaces, ateliers de création, recycleries, jardins partagés, création partagée...

Les expériences qui se mènent dans le champ intermédiaire produisent des effets tant en matière d'aménagement du territoire que de création, de démocratie culturelle que de patrimoine.

LA MÉTHODE

Construite depuis ces espaces-projets que l'on dit « intermédiaires » parce qu'ils se tiennent entre chose publique et initiative privée, entre art et société, entre culture et urbain, notre manière d'agir repose sur un mode opératoire spécifique : l'**intermédiation**.

Elle procède depuis les dynamiques de territoire, la reconnaissance des cultures et des usages. Visant à défaire les cloisonnements entre acteurs, elle compte sur les espaces eux-mêmes, où les trajectoires se croisent, où les milieux s'entremêlent, où se multiplient les passages entre les pratiques et les supports : notre méthode repose sur la disposition spécifique des espaces intermédiaires à l'intermédiation et à l'intermédialité.

L' ACTION

La mise en commun des différentes expériences menées par les membres d'Afap fait l'objet de multiples agencements : l'association organise des ateliers de réflexion, développe une plateforme de recherche et d'action pour accompagner les projets, les lieux, les expériences portant un engagement auprès des populations. Elle publie régulièrement des études, des ouvrages, des films faisant traces de l'ensemble de ces démarches qui participent de la vie et du développement culturel des territoires. Elle constitue un centre de ressources en ligne, artfactories.net (site ressource historique à l'échelle internationale) et autresparts.org, qui recense les espaces-projets, documente leur actualité et met à la disposition du public la mémoire vivante de ces pratiques artistiques, urbaines et sociale d'occupation d'espaces.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives issues de la société civile se revendiquent du commun – qu'ils soient naturels, urbains, sociaux ou informationnels, leurs objets diffèrent mais leurs modes d'action sont proches. Afap se propose d'explorer ces proximités, selon une logique de développement latéral de l'action, qui procèdera depuis les territoires, à travers les pratiques, en direction des habitants, des acteurs, au plus près de leurs savoir-faire, de leurs mémoires et de leurs usages.

Dans le cadre de sa politique de développement, Afap s'engage sur différents chantiers d'intermédiation, pour les années à venir. Dans une approche issue de la recherche/action, l'association entend à la fois :

- **documenter les pratiques** des projets de territoire aux différentes étapes de leur mise en oeuvre ;
- aider à **structurer du milieu** que constitue l'ensemble des acteurs porteurs de ces projets ;
- **outiller les acteurs** en contribuant à une meilleure coopération entre eux, qu'ils relèvent du secteur privé, du secteur public ou du tiers secteur, sur les territoires concernés

Cet accompagnement s'appuie d'une part sur l'intérêt manifesté par l'État pour de telles expériences, à travers la loi LCAP – notamment en son article 3 ¶ 14 : « Contribuer au développement et au soutien des initiatives portées par le secteur associatif, les lieux intermédiaires et indépendants, les acteurs de la diversité culturelle et de l'égalité des territoires » –, d'autre part sur une convention établie avec le Ministère de la Culture (DGCA).

HISTORIQUE ET ANNEXES

Autresparts, groupe de recherche/action fondé en septembre 2000 par des acteurs issus de la société civile autour des relations entre art, territoire et société a fusionné en novembre 2007 avec Artfactories, centre de ressources international sur les friches artistiques et culturelles. Afap est reconnu, aux échelles nationales et européennes, pour son travail de promotion et de développement de ces initiatives issues de la société civile, qui participent de la vie des territoires et de leur développement culturel.

L'association a notamment contribué en 2001 à la rédaction du rapport L'extrait, porté le mouvement des NTAs (Nouveaux Territoires de l'Art) et promu le renouveau de l'action culturelle qui s'en est suivi.

Le réseau Afap, c'est également un deuxième cercle de proches, de partenaires, de témoins et de lecteurs qui se reconnaissent dans le travail de l'association et en partagent les ambitions - porteurs de projets, acteurs culturels, réseaux professionnels, collectivités territoriales, élus...

Afap peut compter sur leur soutien et leur implication pour développer et relayer son action. Afap, en particulier, participe de la CNLII, la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, depuis sa fondation en 2014 à Mantes la Jolie.

ÉQUIPE SALARIÉE

Jules Desgoutte (depuis mars 2017) & Fred Ortuño (depuis novembre 2015), sont les deux co-coordonateurs d'Afap.

CONTACTS

Jules.desgoutte@artfactories.net - 06 78 26 56 76
Fred.ortuno@artfactories.net - 06 81 13 03 67

Site ressource (cartographie) : artfactories.net
Site d'actualité : autresparts.org

Page facebook :
<https://www.facebook.com/artfactories>



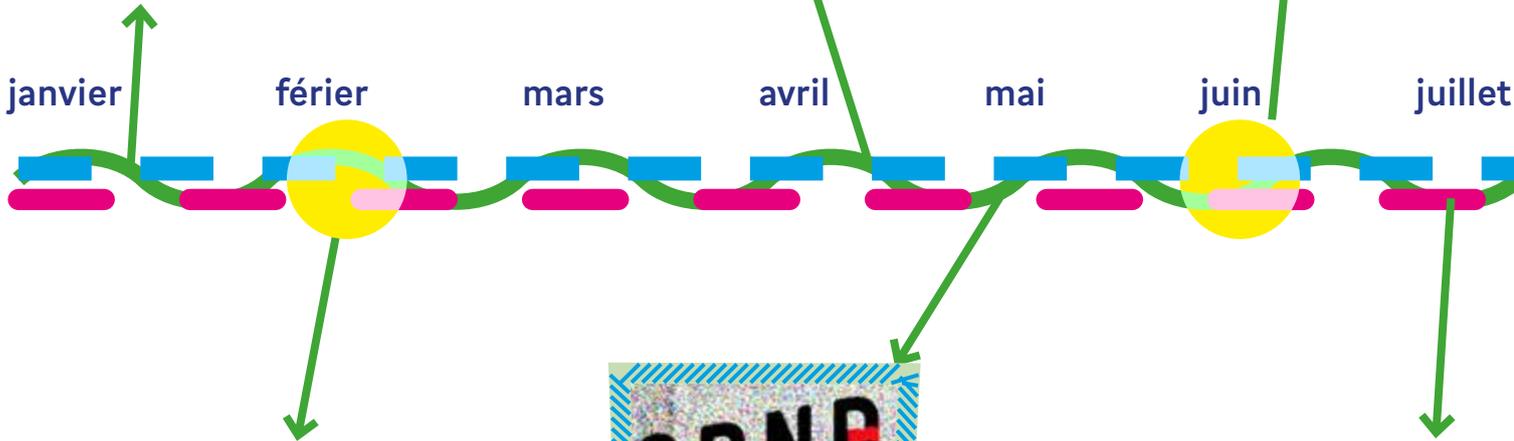
Séminaire Tétris au tiers-lieu de Sainte-Marthe (Grasse) les 28/29 janvier. Dans le cadre de la recherche-action «Juristes embarqués» menée avec la 27^e Région, France Tiers-Lieux et l'Anct. Visite et rencontres avec les acteurs de la Déviation et Jeanne Barret à Marseille.



6 avril • Diffusion du textel "Il faut sauver Mix'Art Myrys - l'appel des lieux intermédiaires et indépendants" • Rencontre "De la ville créative à la ville en commun(s) : la place et le rôle des lieux intermédiaires" • La Chapelle, Toulouse



4/5 juin • Exposition Memento, partage du travail de mémoire et réflexion collective • Le Rize, Friche Lamartine, Lyon



4/5 février • Formation - accompagnement à Caen, associant le BazarNaom, les Ateliers intermédiaires en partenariat avec Tertius, agence d'ingénierie culturelle



8/10 mai • Reportage audio Documentaire radio • Grrnd Zero, Vaulx-en-Velin



9/10 juillet • Rencontres des tiers-lieux non lucratifs • Moulinage de Chirols, Ardèche

2021



20 juillet • Le son en commun •
Rencontre avec La Langue écarlate, Bruno et Chantal Latour •
Gimont, Gers



12/14 nov • Assemblée des communes • Marseille

août

septembre

octobre

novembre

décembre



30 septembre • Participation aux tables rondes *Quel accompagnement public pour les tiers-lieux culturels ?* & *Freins, défis et enjeux de développement des tiers-lieux culturels* Forum Entreprendre dans la culture • Paris



16 décembre • Comité d'animation de la rencontre internationale des tiers-lieux • Paris



Structure membre d'Artfactories/autresparts



Territoires d'accueil des étapes de travail 2021

Panser le vivant

De ce long hivernage dans lequel nous a plongé un monde en pandémie, dont nos édiles ont manqué au triple devoir de prévoir, de se prémunir et de prendre soin de ses habitants, nous retiendrons une urgente nécessité : celle de panser le vivant.

De nouvelles idées claires et lumineuses ont pourtant surgi de cette période troublée : nous savons désormais qu'il n'y aura pas de salut pour nous seulement. Notre sort est indéfectiblement lié à celui du milieu vivant dont nous participons en tant qu'espèce. Négliger son entretien, c'est se négliger soi-même. Cette inscription d'un souci de soi à l'échelle de l'espèce et non seulement du social ou de l'individuel est une caractéristique essentielle du moment que nous traversons. Elle amène à réviser les hypothèses sur lesquelles nous faisons reposer notre imaginaire politique, et notamment celle d'une grande séparation entre les choses de nature et les affaires des hommes, la séparation entre le naturel et le culturel, dont procédait leur essentialisation en Nature et Culture.

C'est pourquoi il est si important de souligner que le travail à venir pour réparer le mal que nous continuons de faire au monde dans lequel nous vivons et à nous même, ce travail de panser le vivant, est une affaire éminemment culturelle (à parler dans les termes de cet ancien monde qu'il s'agit pourtant de quitter). Et c'est même la raison pour laquelle la culture n'a jamais autant été essentielle - conscience qui a bien manqué durant cette dernière période dont ce n'est pas le moindre des manques.

Pour autant, se soucier de culture au moment de panser le vivant, c'est nécessairement faire culture autrement. C'est sortir d'une logique de secteur, d'une entrée étroitement institutionnelle, sans pour autant verser dans l'idiotie libérale de la culture comme bien de consommation, comme industrie et comme marché. C'est penser le tiers : c'est agir en commun(s). C'est penser la culture comme ce qui fait tenir entre les êtres un monde en commun, comme ce qui le rend habitable et habité, comme ce qui l'entre-tient.

Ainsi en tout cas raisonnait Bernard Stiegler dans « Qu'appelle-t-on panser ? La leçon de Greta Thunberg » : « se poser la question de l'être, c'est nécessairement l'inscrire dans une perspective historique où il s'agit de soigner ce qui reste à venir du passé. »

Sur le plan de l'art, c'est sortir du culte des grandes œuvres et des grands artistes, pour s'intéresser à cette question centrale dans toute réflexion esthétique, la question de la forme, non plus seulement comme caractéristique de l'œuvre, mais aussi de la vie elle-même, en tant que ce qui se perpétue. C'est ainsi poser la question esthétique non seulement dans l'examen des résultats du travail des artistes, mais, à l'instar de Witold Gombrowicz, comme modalité de l'adéquation à sa propre forme de vie. Comme visage et regard sur le monde, comme souci d'être et être-soucieux.

Dans cette re-disposition de la chose culturelle, où s'affranchit la séparation entre le naturel et le culturel, il se pourrait que l'enjeu essentiel ne soit plus de faire œuvre, mais de faire milieu. Que l'essentiel se soit déplacé de l'enjeu de création vers l'enjeu de transmission.

Alors, le monde de la culture, où se projette encore, malgré l'annonce de la mort de Dieu voilà deux siècles, l'ombre d'un sujet transcendantal, où l'idée d'un sujet divin de la Création habite encore la figure de l'Artiste, réaliserait enfin pour lui-même les conséquences dernières de l'interpellation de Samuel Beckett : « qu'importe qui parle ! ».

Si en tout cas il devait être un endroit dans le champ culturel pour une telle prise de conscience, cet endroit est celui de ces lieux que l'on nomme « lieux intermédiaires ». Ce serait celui de ces espaces-projets au carrefour d'agir multiples, et que composent dans la durée les personnes qui les occupent, comme milieu bien plus que comme lieu.

Ainsi, si la saison 2020/2021 a été dure encore pour chacun.E.s, et pour les lieux intermédiaires et indépendants en particulier, elle n'en a pas moins été l'occasion d'une relance.

DOCUMENTER LES PRATIQUES

AFAP, CENTRE DE RESSOURCES

- VEILLE DOCUMENTAIRE SUR LES ENJEUX ART/TERRITOIRE/SOCIÉTÉ 11
- MEMENTO 2020-2021 12
- ART ET COMMUN(S) EN EXPÉRIENCE : LA VIE DES LIEUX INTERMÉDIAIRES 14
- BANDE À PART, LA RADIO D'ARTFACTORIES/AUTRESPARTS 15

VEILLE DOCUMENTAIRE SUR LES ENJEUX ART/TERRITOIRE/SOCIÉTÉ

La mise en commun des différentes expériences menées par les membres d'afap fait l'objet de multiples agencements : l'association organise des ateliers de réflexion, développe une plateforme de recherche et d'action pour accompagner les projets, les lieux, les expériences portant un engagement auprès des populations.

Elle publie régulièrement des études, des ouvrages, des films, faisant traces de l'ensemble de ces démarches qui participent de la vie et du développement culturel des territoires. Elle constitue un centre de ressources en ligne, hébergé historiquement sur le "site-archive" artfactories.net (qui doit faire l'objet d'une refonte et dont les contenus sont progressivement transférés sur le nouveau site autresparts.org), qui recense les espaces-projets, documente leur actualité et met à la disposition du public la mémoire vivante de ces pratiques artistiques, urbaines et sociale d'occupation d'espaces.

En 2021, 41 117 visiteurs ont navigué sur autresparts.org soit près de 3500 visiteurs par mois.

Afap est présent sur différentes plateformes : Facebook (3500 aboné.e.s), Twitter, Seenthis, Vimeo... et pour la diffusion des podcasts sur Mixcloud et sur les audioblogs d'arteradio.



Interface du site autresparts.org



Interface du site artfactories.net

memento 2020-2021

Depuis 2019, la recherche-action-cr ation M mento inscrit son action au c oeur de la dynamique des lieux interm diaires, d'occupation d'espaces vacants, telles que les occupations temporaires, les friches artistiques et culturelles. Malgr  le contexte de ces deux derni res ann es, la recherche-cr ation a su perdurer justement depuis cet ancrage et cette dimension situ e de l'action. En se construisant depuis les pratiques de ces lieux (cr ation radiophonique, photographie, exposition,  criture). Ces pratiques, parce qu'elles sont d'abord le fruit d'une relation au lieu,   l'espace, traduisent une m moire vive, « en exp rience » depuis les usages, mais aussi le rapport   l'oeuvre et   l'ouvrage. C'est ainsi que nous envisageons l'Archive en exp rience(s) et ce notamment dans un moment o  les traces tangibles de nos exp riences, celles de l'art, du travail, de la ville, de la collectivit  et bien d'autres, tendent   s'effacer, se diluer dans le temporaire, le transitoire.

Les deux ann es qui se sont  coul es se sont articul es en premier lieu sur le territoire m tropolitain du Grand-Lyon autour de l'exp rience de l'autre soie (CCO, Villeurbanne) et le relogement de l'association Lamartine (Fiche Lamartine, Lyon). Ces ancrages territoriaux ont  t  les lieux d' laboration, de diffusion et de valorisation du travail en cours (Journ es d' tude au Rize et   la friche Lamartine, exposition archives en exp riences, diffusions radiophoniques, participation   des s minaires et colloques). Ils ont aussi  t  un lieu de rendez-vous pour diff rents acteurs et actrices d'occupations, d'actions artistiques et culturelles autour de ce rapport aux histoires que dessinent ces exp riences collectives. La seconde ann e, notamment au travers de la cr ation d'une s rie radiophonique, mais aussi de temps d' changes, a permis de mettre en lien ce travail avec d'autres exp riences, cette fois-ci au niveau national (Toulouse, Caen, Marseille, Saint-Denis).

L'exposition M mento, Archives en exp riences

L'exposition M mento, pierre angulaire des deux journ es M mento (4 et 5 juin 2021), est un dispositif   part enti re de la recherche-cr ation. Il ne s'agit donc pas uniquement de donner   voir, mais aussi de donner   penser,    prouver le rapport   l'oeuvre,   l'ouvrage depuis ces objets qui font  uvres, traces, qui font archives. Ce faisant, c'est bien un travail de mise en r cit, d'activation de r cit, depuis la multiplicit  des formes qu'offrent les archives lorsque l'on s'autorise   « ouvrir le carton ». L'exposition n'est donc pas un moment de monstration, mais participe de la recherche-cr ation, c'est ainsi que les diff rent-e-s participant-e-s se sont mis au travail durant deux jours. De la m me fa on, l'exposition a permis d'associer   la recherche-cr ation d'autres acteur-rices du champ de la recherche, des arts ou de la dynamique des communs (Remix de commons). Cette exposition a permis d'associer J r me Dupr -Latour ainsi que la g ographe Laetitia Mongeard autour de leur travail photographique de la d molition du b timent rue Alphonse Lamartine. Plusieurs artistes de la friche Lamartine ainsi que de la friche RVI ont  galement contribu    l'exposition que ce soit en partageant / exposant leurs propres archives ou en participant aux  changes durant les journ es de r flexion.

Les journ es M mento

Articul es dans et autour de l'exposition, les journ es de r flexions M mento ont r uni des acteur-rices de lieux artistiques, culturels du champ de la recherche et de la dynamique des communs. Elles ont pris place   la friche Lamartine dans un de ses sites, l'ancienne Robinetterie, ainsi qu'au

Rize, centre d'archive municipal et centre culturel à Villeurbanne. La présentation de la recherche en cours (2020-2021) aura été un point d'appui pour échanger tout au long des deux jours autour de différentes problématiques celles des « mémoires urbaines », de la place des récits dans l'espace public autour de ces pratiques d'occupations. Ces échanges étant accompagnés de temps dans l'exposition, de performances (peintures, lectures) et de moments d'écoute (la pièce *Mémoire dérive* de Julien Belon et le

Publications et diffusion de Mémento

L'exposition, les journées, les permanences donnent lieux à plusieurs publications. L'édition de « Mémos » courts textes thématiques qui mettent en récit la recherche-crédation. La publication et le partage du journal de recherche de Thomas Arnera, doctorant en sociologie et membre de la friche Lamartine.



premier épisode de la série radiophonique consacré au Bazarnaom à Caen).

Les journées font recherche. En s'inscrivant dans un lieu et dans un contexte particulier, l'arrivée de l'association Lamartine dans de nouveaux sites, mais également sur un nouveau territoire, elles ouvrent un espace de réflexion pour le collectif et pour se saisir aussi de ce moment. La proximité géographique avec le Rize mais aussi thématique (Mémoires, archives...) a également permis d'activer des liens, mais aussi une présence sur ce territoire.

Mémento est également diffusé au travers de la participation des

acteurs de la recherche à différents temps colloques ou encore des séminaires de recherche tels que celui des Fabriques de sociologies (Paris 8, Experice) le cycle de réflexion sur les Imaginaires urbains (université Jean-Monnet, CMW) ou encore les échanges dans le cadre de l'axe territoire en expérience (Paris 8/Paris 13, campus Condorcet).

Premier temps de rencontre et d'échanges au Rize, Villeurbanne



Art et commun(S) en expérience : la vie des lieux intermédiaires Série radiophonique

Suite à la pièce *Mémoire dérive*, nous avons entamé dans le cadre de *Memento* une série radiophonique. Chaque épisode de cette série nous donne à visiter un lieu, à entrer dans son histoire. Le format « visites » de lieux permet à la fois d'entrer finement dans les espaces avec une attention portée aux écologies de ces lieux que ce soit avec les guides de nos visites, les trajectoires collectives qui nous accueillent ou encore avec le bâtiment, les objets, les œuvres que nous y trouvons, croisons et qui racontent aussi. La visite donne aussi à entrer en relation avec le contexte immédiat des lieux, fermetures administratives, chantier de relogement, déménagement, ou tout simplement dans les pratiques qui les habitent.

Le medium radiophonique fait partie intégrante des cultures qui traversent les lieux intermédiaires, les cultures alternatives, et qui aujourd'hui foisonnent avec la pratique du podcast. Production médiatique, mais aussi production d'archives, la série radiophonique permet de se saisir de ce moment et de cette pratique, d'en faire l'expérience. Les pièces sont diffusées sur Radio FMR (Toulouse) dans l'émission « Bande à Part » animée par l'équipe d'Artfactories/autres-

Plateau radio à la friche Lamartine dans le cadre des journées Memento. Echange avec Thomas Arnera, Jérôme Dupré-La Tour et François Giovangigli., animé par Jules Desgoutte (Afap).

parts. Ces diffusions sont des temps de partage de ces créations et de mise en discussion de leurs contenus, du rapport qui se noue, dans ces pratiques d'espaces, entre expérience et mémoire.

Diffusion de la série en 2021 : « Bande à Part », Journées Memento (4 et 5 juin), *Le son en commun* (Gimont, juillet 2021), *D'ici-là #1*, journée de rencontre et d'échanges autour du projet *Mix'Art Myrys* à Toulouse (Octobre 2021)...

BANDE À PART

LA RADIO D'ARTFACTORIES/AUTRESPARTS

Bande à part est une émission radiophonique au format magazine chaque 3ème vendredi du mois, de 11h à 13h, animée et mise en onde par l'équipe de coordination d'afap, Jules Desgoutte et Fred Ortuño, diffusée en direct sur l'agglomération toulousaine sur FMR 89.1 et podcastable.

Avec des invité.e.s, des documentaires sonores tirés de la série « Art et commun(s) en expérience : la vie des lieux intermédiaires », des musiques, des entretiens donnant à voir, à entendre et à comprendre les enjeux politiques du travail d'intermédiation que mène depuis plus de 20 ans Artfactories/autresparts.

Premières émissions :

Mai 2021 : Diffusion du premier épisode de «Art et commun(s) en expérience», sur le Bazarnaom à Caen. Puis échange autour de l'appel des lieux intermédiaires et indépen-

dants "il faut sauver Mix'Art Myrys". Avec : Boris Grésillon (géographe, Berlin), Joël Lécussan (ex-coordonateur Mix'Art Myrys, Toulouse), Jean-Luc Moudenc (maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole).

Juin 2021 : émission décentralisée à Lyon, friche Lamartine autour de l'exposition Memento. Avec Thomas Arnera, chercheur, Omar Toujid, musicien, Friche Lamartine, Jérôme Dupré La Tour, plasticien, Friche Lamartine, François Giovangigli, peintre cuisinier...

Septembre 2021 : diffusion de l'épisode consacré à Mix'Art Myrys et échange autour de l'actualité du collectif toulousain.

Octobre 2021 : diffusion de l'épisode sur Ground Zero (Lyon) et échange avec Frédéric Sultan autour de l'Assemblée des communs.



STRUCTURER LE MILIEU

AFAP, CHEVILLE ŒUVRIÈRE DE LA CNLII

- AXE LIEUX INTERMÉDIAIRES 17
- AXE TIERS-LIEUX 20
- AXE COMMUNS 21

AXE LIEUX INTERMÉDIAIRES

Animation de la communauté CNLII (Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants)

Afap assure le développement des outils numériques de la Cnlii ainsi que leur maintenance depuis 2016. Le site cnlii.org permet de suivre l'actualité de la Coordination et d'accéder à l'ensemble des archives ou actes des précédents forums (2014, Mantes la Jolie; 2016, Lyon; 2019, Rennes) les groupes de travail... Il présente également la Charte et permet aux acteurs de s'auto-référencer via l'outil de cartographie gérée sous Open Street Map.

L'outil de cartographie est actualisée par l'équipe de coordination d'Afap et compte fin 2021 plus de 220 structures référencées.

Un outil de lettre d'information gérée depuis l'interface du site web permet d'informer les 770 abonné.e.s.

Outre ces outils de publication de contenus, la Cnlii est aussi présente sur Facebook (1580 abonné.e.s), Twitter et Vimeo. Une liste de discussion réunissant les acteurs inscrits ainsi que les personnes intéressées et ayant pour partie d'entre elles participé aux derniers forums nationaux permet à cette communauté d'échanger sur les enjeux que portent les lieux intermédiaires. Elle compte fin 2021 près de 350 inscrits.

En 2021, nous avons entrepris de mesurer la place des Lieux intermédiaires et indépendants dans les dynamiques de structurations régionales tiers-lieux auprès des réseaux en Ile-de-France, Centre Val de Loire, Normandie, Paca, Occitanie, Bretagne, Auvergne Rhône-Alpes, Hauts de France, Pays de la Loire.



Interface du site cnlii.org



cartographie 2021

Ces éléments rassemblés ont permis d'étayer la création d'une cellule de concertation, avec France Tiers-lieux, l'ANCT et les réseaux régionaux de lieux intermédiaires, autour de la problématique de l'inclusion des Lieux intermédiaires et indépendants dans les consortiums régionaux de tiers-lieux en cours de constitution, suite à l'AMI «réseaux régionaux» initiée par l'ANCT.

Le 30 septembre, Afap a participé au Forum Entreprendre dans la culture, sur la thématique «tiers-lieux culturels». Participation aux tables rondes *Quel accompagnement public pour les tiers-lieux culturels ?* & *Freins, défis et enjeux de développement des tiers-lieux culturels*.

En octobre 2021, Afap a participé aux rencontres Popmind organisées par l'UFISC au 108 à Orléans «Cultures, communs et solidarités, un nouvel imaginaire pour ranimer nos sociétés». Rencontre «La culture dans les Lieux Intermédiaires et Tiers Lieux : l'urgence de coconstruire».

Appui aux dynamiques de structuration régionales émergentes des lieux intermédiaires : Normandie, Région Sud, Aurha, Occitanie, Pays de la Loire...

- Formation Tertius à Caen. 4 et 5 février.
- Lille – groupe A, Christian Mahieu (dynamique de structuration régionale, réseau de plasticiens) 18 janvier 2021 + résidence. Enjeux de coopération/construction de solidarité au sein du milieu arts plastiques. (logiques coopératives et pratiques de communs).
- Co-construction de la formation «Fait métropolitain». Tertius, 6-8 décembre à Paris.



Soutien aux lieux intermédiaires menacés par l'arrêt de la vie culturelle conséquent à la pandémie de COVID 19.

- Repérage des lieux menacés auprès du réseau
- Rédaction et diffusion d'un manifeste pour alerter sur les difficultés rencontrées par de nombreux lieux intermédiaires et indépendants (cf dossier de presse «Il faut sauver Mixart Myrys»). Avril 2021.
- Organisation d'une table ronde télévisée à la Chapelle (Toulouse) avec en visio Gabriella Riccio (Asilo, Naples), Fred Sultan (Remix the commons), Boris Grésillon (géographe), et sur place, Lionel Arnaud (sciences politiques), Joël Lécussan (coordinateur de Mixart Myrys). Partenariat Afap/La Chapelle/Tv Bruits. 6 avril 2021.
- Relai presse (cf dossier de presse, infra : LES LIEUX ARTISTIQUES ALTERNATIFS EN MARGE FORCÉE, Libération du 04/05/2021 par Annabelle Martella)
- Sensibilisation du Ministère de la Culture à la problématique (notamment nouvelle DG2TDC) et formulation de propositions dans le cadre du plan de relance, en coordination avec La Main, Actes if, Fabrice Lextraït.
- Apport en conseil juridique et technique à la Cimenterie à Theix Noyal, à Mixart Myrys à Toulouse.



AXE TIERS-LIEUX

Participation à France Tiers-lieux

Réalisation du chapitre lieux intermédiaires et contribution au volet culture du grand recensement initié par France Tiers-lieux, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contribution au rapport France tiers-lieux, chapitre Culture, p.113-119

Suivi des dynamiques de structuration des réseaux de tiers-lieux et associés

- Rapprochement avec le réseau Tiers lieux Sud, la SCIC Tetris à Grasse et le réseau Alliss (<http://www.alliss.org/>) (tiers-secteur de la recherche)
- Animation du dialogue entre le réseau tiers-lieux Occitanie et la CRLII
- Rapprochement avec le conseil scientifique du Réseu français des fablas (RFF). Participation à l'AG de RFF. Partenariat scientifique en cours de construction.
- Participation à la 1ere rencontre inter-réseaux initiée par FTL (organisée par la Cie des tiers-lieux à Lille)

Participation aux conseils d'orientation de la future rencontre «Des tiers-lieux pour l'Europe» initiée par l'ANCT (programmation début 2023).

Rapprochement avec les dynamiques tiers-lieux en milieu rural.

Contribution aux rencontres «Tiers-lieux, espaces-tests et installation progressive» au Moulinage de Chirols (Ardèche), avec le Réseau Relier, le Réseau des CREFAD, Villages vivants, Terre de Liens, la preuve par 7, autour de la thématique des Tiers-lieux à but non-lucratif. Juillet 2021 (cf article dans transrural, dossier de presse).

L'expérience des tiers-lieux en matière de documentation et d'évaluation est une grande richesse pour le secteur culturel, traditionnellement médiant via divers des méthodes d'évaluation et marqué par le secret.

L'aspect laboratoire d'expérimentation, qui partage bonnes pratiques, résultats d'expériences, échecs et réussites, et contribue à examiner des outils utiles à tous, a beaucoup à apporter au secteur culturel. Les réseaux de tiers-lieux ainsi que les dispositifs de partage entre pairs et de transmission de savoir-faire (Outils numériques, ressources, formes de coprojetage, formations...) sont, pour ce faire, indispensables.

Des processus de co-construction du cadre des politiques publiques s'appuyant sur ces dynamiques sont à élaborer pour repérer des pratiques émergentes et vertueuses, les travailler via des formes d'évaluation entre pairs, prescrire de nouveaux modes d'action...

1. La capacité ou la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils peuvent obtenir et de les obtenir effectivement. Nicolas Jouvenel, Capitalisme, in Sur Science Humaine, octobre 2007

2. «Les droits culturels visent à garantir le quantum de leur implication dans le culturel, non plus en tant que consommateur ou spectateur mais en tant qu'acteur, qu'il soit décideur politique, créateur, intervenant artistique (Chercheurs, artistes, médiateurs, professionnels, «divers culturels», citoyens et habitants d'action à l'ANCT, Mars 2017).



« Dans l'histoire des tiers lieux, la part que jouent les lieux intermédiaires et indépendants est une part sensible : c'est celle du rapport à l'ouvrage.

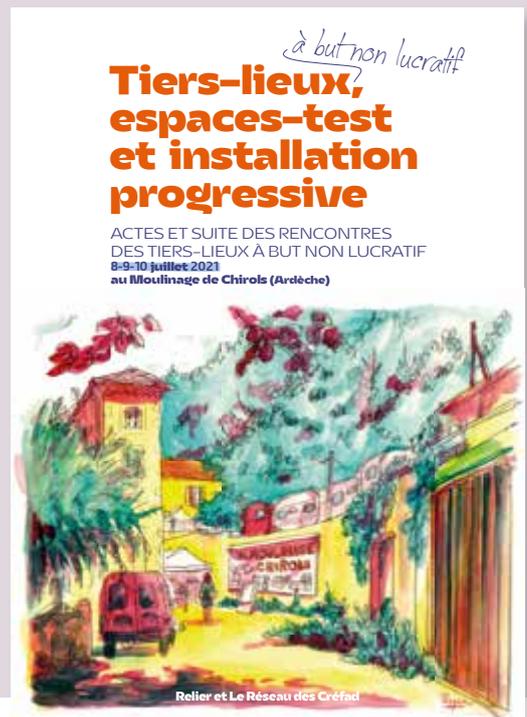
Lieux où travailler et souvent ouvrages en eux-mêmes, c'est le geste artistique qui les initie. Leur rapport intime à la création fait de ces lieux souvent des objets de patrimoine et d'architecture muséo-décorative et hospitalité pour toutes les démarches, quelque soit la forme d'art, quelque soit le média concerné.

Éléments d'architecture, fabrique du sensible et lieux d'art en commun(S). En tant que tel, ces lieux participent de la transformation sociale, du renouvellement urbain sur leur territoire. En tant que tel, ils sont un élément-clé de la mise en œuvre des droits culturels de ses habitants. Mais avant tout, ce sont les maisons d'hôtes de nos artistes, et leur développement ces vingt dernières années en font le plus grand réseau d'aide à la création du pays.

Parlons sur l'initiative citoyenne et parlons sur l'en-commun qui les porte. Gageons que les dynamiques récentes de co-construction d'une politique publique en direction des tiers-lieux, et notamment la construction d'une interministérielle sur ces sujets, permette enfin de mesurer la valeur de leurs hybridités sociales, urbaines et culturelles. La création au sein du ministère de la Culture d'une nouvelle délégation à la transmission et à la démocratie culturelle – deux sujets pour lesquels les lieux intermédiaires ont toujours placé – semble un signe en ce sens. Pourvu qu'elle se traduise sur le terrain par un prompt renfort aux lieux intermédiaires mis en difficulté tant par la crise que par la difficulté de développer de réelles coopérations public-communs sur leurs territoires, en matière de stratégie foncière,

d'aménagement du territoire et de politiques publiques de la culture. Ici, il appartient à l'État d'ouvrir le chemin : soutenir les dynamiques de structuration existantes, s'engager à l'échelle locale auprès des collectivités et des porteurs de projet dans la co-construction de politiques publiques territoriales et co-évaluer l'impact social de l'action des lieux intermédiaires.

Jules Desgoutte, co-coordonateur d'Artfactories / Autrepart, membre de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants, membre du Conseil National des Tiers-Lieux.



Autres participations en lien avec l'axe tiers-lieux

Participation au cycle de webinaire «Tiers-lieux nourriciers» (FTL et Fab'Lim).

Participation au séminaire « Tiers-lieux, patrimoines et revitalisation », Elbeuf. 7 octobre 2021. [en ligne]. Orga : Sites & Cités remarquables de France



AXE COMMUNS

Partenariat de long cours avec Remix the commons et BABalex

Co-organisation de l'Assemblée des communs à Marseille, 12/14 novembre. Sur 3 jours, plus de 50 structures impliquées, 10 lieux d'accueil, 250 participant.e.s (du local à l'international).

Développement du laboratoire d'entraide juridique (cf axe 3, intermédiation)

Participation aux « appels en commun » de Remix the commons.

Participation au séminaire de recherche organisé par Tetris sur les Obligations réelles environnementales et les Obligations réelles d'intérêt communs, 28/29 janvier 2021.

Dynamiques internationales

Les projets de Cultural center in commons (un hub sur les communs initié au sein de Trans Europ Halles), de commons camp ou rencontres autour des communs à l'échelle européenne, en partenariat avec Remix the commons et enfin de colloque sur les droits culturels à l'international, en partenariat avec l'IEP de Toulouse sont en stand by en raison de la crise sanitaire.



OUTILLER LES ACTEURS

AFAP, ÉCOLE DES COMMUNS

- FORMATION 23
- ACCOMPAGNEMENT 24
- INTERMÉDIATIONS 25

FORMATION

Contribution à des formations universitaires

Intervention pour le master «culture et tiers-lieux» de l'école polytechnique de Roubaix sur «une petite histoire des lieux intermédiaires» (+ Université Populaire de Lille)

Université de Lille : séminaire sur un semestre dans le master «tiers-lieux et lieux intermédiaires»

Intervention à l'École d'Architecture de Marne la vallée // Table-ronde : Tiers-lieux, le rôle de l'architecte.

Contribution à des formations professionnelles

Formation «Piloter un tiers-lieux» en IDF

Formation Tertius à Caen

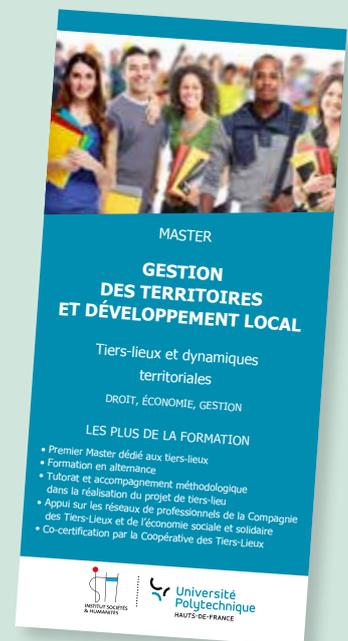


Table-ronde : Tiers-lieux, le rôle de l'architecte

lundi 3 mai 2021
à 14:00
Débat
Table-ronde en ligne

[Lien Zoom](#)

Coline Corbel et Théo Kermarrec sont étudiants en master 1 et participent tous les deux au cours dispensé par Laurence Mayeur sur la thématique du tiers-lieu et le rôle que joue l'architecte dans leur création et leur évolution.

Ils proposent cette table-ronde à laquelle ils ont convié plusieurs collectifs : Zerm (acteurs du projet Saison Zéro), Volume Ouvert et le collectif des Saprophytes.

Cette table ronde aura pour objectif le partage d'expériences concernant la thématique du tiers-lieu, un retour sur ses pratiques démocratiques et posera la question du rôle et de la place de l'architecte dans cet espace.

Programme de l'après-midi



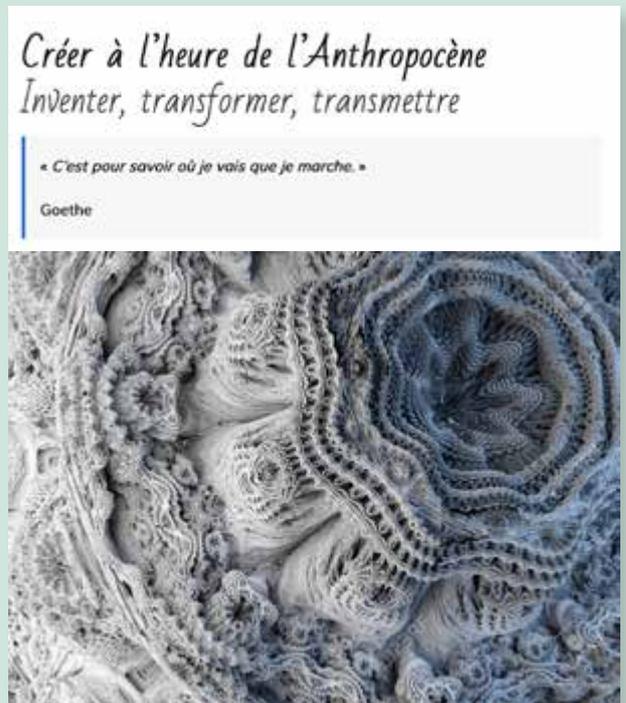
ACCOMPAGNEMENT

Projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole en tiers-lieu sur la commune de L'hospitalet-près-l'Andorre (09). Echange sur le contexte territorial et les dynamiques en région Occitanie avec Laurianne Hautefort, référente du projet pour la commune.

«Les Chouettes ululent», Lyon - préfiguration d'un lieu intermédiaire, écriture de projet.

Jean-Michel Galley - Perpignan - écriture de projet.

Accompagnement Mixagrumes dans le cadre du concours «Innovations sociales et alimentation», CD31 en lien avec les dynamiques inter-amaps à Toulouse et en perspective du projet d'École des communs de l'alimentation (2022/2023).



INTERMÉDIATION

Contribution à la recherche-action «Juristes embarqués» portée par la 27^e Région, France Tiers-Lieux et l'ANCT.

Participation au conseil d'orientation de la recherche-action (avec notamment RFFLab, ANCT, France Tiers-Lieux, TILIOS...)

Construction du terrain marseillais de la recherche-action. Lieux impliqués : Jeanne Barret, La Déviation, TETRIS.

Equipe : Olivier Ramoul, avocat ; Claire Gervais, avocate ; Alima El Bajnoui (B.A. Balex, accompagnement juridique pour l'ESS, laboratoire d'entraide juridique) ; Jules Desgoutte (AFAP) ; Theo Lachmann (France tiers-lieux) ; Louise Guillot (la 27^e Région)

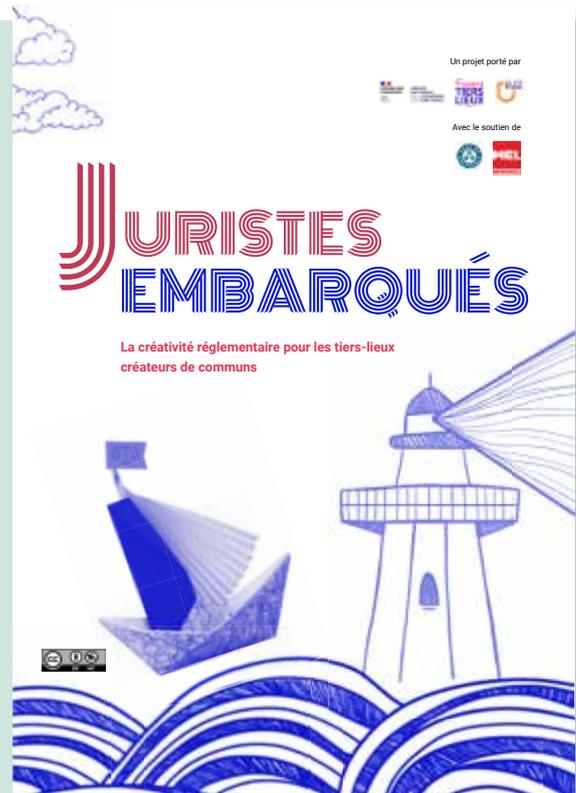
Contribution au rapport final

Partenariat avec La main, dans le cadre du programme de l'École libérée des lieux culturels en communs

Le partenariat se renforce, il vient notamment soutenir les actions menées sur les territoires lyonnais, marseillais et normand, dans leur dimension d'accompagnement des dynamiques des lieux et des réseaux régionaux de liis. AFAP rejoint le CA de La Main et s'implique dans l'élaboration et la documentation de stratégies foncières pour et par les lieux intermédiaires et indépendants.

Laboratoire d'entraide juridique

Le laboratoire est une initiative regroupant de nombreux actrice.eur.s des communs en France, Italie et Espagne, autour de 3 structures porteuses : B.A.balex, remix the commons et Afap. Il est né suite au commons camp de Marseille. Afap participe à la fondation et à l'animation du laboratoire. Afap contribue notamment en tant qu'acteur-chercheur à l'éla-



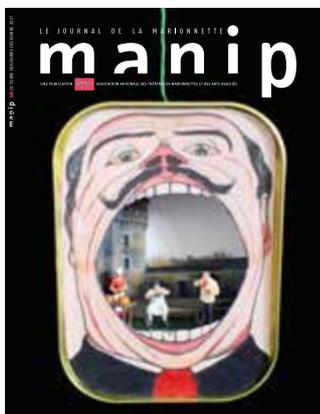
laboration du cadre d'analyse et à l'identification des premiers chantiers du laboratoire, notamment autour des problématiques juridiques que rencontre Mixart Myrys et de nombreux autres liis depuis le confinement (fermetures administratives, conventions non renouvelées, suppression de subventions...)

PUBLICATIONS

<i>Tiers-lieux, la tentation du modèle</i> in <i>Manip</i> , n°68, oct-dec 2021, p. 21	27
<i>Comment les communs transforment le droit ?</i> in <i>Juristes embarqués</i> , 20 mai 2021, p.187	28
<i>Chapitre Culture du rapport France Tiers-Lieux,</i> in <i>Nos territoires en action</i> , juillet 2021, p. 113-115	31
<i>Il faut sauver Mix'Art Myrys ! L'appel des lieux intermédiaires,</i> 6 avril 2021, publié sur le site autresparts.org	34

REVUE DE PRESSE

<i>La culture en marge forcée»,</i> in <i>Libération</i> du 3 mai 2021. Article de Annabelle Martella	40
<i>Face à l'institutionnalisation et à la normalisation des tiers-lieux, soyons vigilants !</i> in <i>Tiers-lieux, espaces-test et installation progressive, Actes et suite des rencontres des tiers-lieux à but non lucratif</i> , Mars 2022, p.21-22	43
<i>Tiers-lieux, lieux intermédiaires : derrière un nom, une histoire et une intention</i> in <i>Transrural</i> , n° 487, aout-sept 2021, p.4-5.	46



TIERS-LIEUX, LA TENTATION DU MODÈLE

PAR | JULES DESGOUTTES, ARTFACTORIES/AUTRESPARTS

La remise le 27 août par l'association France Tiers-lieux d'un rapport au Premier ministre Jean Castex est l'occasion de faire le point sur la construction en cours d'une politique publique autour de cet objet aux contours incertains - le « tiers-lieu » - et de ses conséquences pour les structures du secteur ESS & Culture.

France Tiers-lieux a été créée en 2020 à la suite d'un premier rapport sur le coworking commandité par l'État à Patrick Levy-Waitz, son président. De ce premier rapport sont issues la création du programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens », porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires et la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt, les « Fabriques de territoires », doté de 45 millions d'euros.

Autour de cette manne, une dynamique de structuration des acteur-riche-s a été initiée, à travers la constitution d'un « Conseil national des tiers-lieux » dont les membres furent désigné-e-s, de manière discrétionnaire, sur la base des « têtes de réseaux » identifiées dans le rapport.

Parallèlement, au sein du ministère de la Culture, une nouvelle délégation voyait le jour : la direction générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC). Enfin, dans chaque délégation, à la création artistique (DGCA), aux industries culturelles (DGMIC), aux territoires (DG2TDC), une entrée tiers-lieux apparaissait et des interlocuteur-riche-s étaient nommé-e-s.

À cette dynamique publique ou parapublique répond aujourd'hui un véritable engouement pour le « tiers-lieu », tant de la part des collectivités que de l'aménageur, appellation nouvelle dont il faut bien dire qu'elle ressaisit des pratiques assez disparates en son sein, de la médiathèque à l'espace de coworking en passant par le centre social, le hackerspace ou la boîte de nuit, rassemblant dans une catégorisation lâche le business, l'action sociale, les pratiques militantes, l'écologie, l'art, la culture, etc.

Pratiques spatiales

Ainsi, en même temps que des discours, une injonction à « faire tiers-lieu » se développe dans la sphère publique. On peut se demander quel espace normatif elle déploie en son sein et comment cette injonction reconfigure l'action des personnes qu'elle engage.

Toutefois, avant de devenir une catégorie de l'action publique, le tiers-lieu participe d'une grande famille :

les pratiques d'occupation d'espaces. Sous l'espèce de son action transformatrice, cette grande famille se caractérise sous trois rapports : le rapport au travail, le rapport à l'œuvre et le rapport à l'action¹. Apparus en France dans les années 2000, en même temps que la révolution numérique, les tiers-lieux représentent la possibilité ouverte tant par l'évolution technique que les aspirations sociales, d'une hybridation des rapports entre lieu de vie et lieu de travail. Ils constituent le pôle d'une transformation du rapport au travail. Les précèdent dans le champ de l'action politique le développement de pratiques d'occupation comme le squat, la ZAD, les Nuit debout, les Gilets jaunes. Y répondent, dans le champ du rapport à l'ouvrage, les squats d'artistes, les friches culturelles, les lieux intermédiaires et indépendants, nés dans les années 1980 de l'occupation de délaissés urbains à la suite de la désindustrialisation des centres-villes.

Félicitons-nous à ce titre du premier pas que représente la mention, dans le rapport de France Tiers-lieux, de ces lieux intermédiaires. Lieux où œuvrer et souvent ouvrages en eux-mêmes, leur rapport intime à la création fait de ces lieux des objets de patrimoine et d'architecture mais d'abord des lieux d'hospitalité pour toutes les démarches artistiques. Fabriques du sensible, ces lieux participent de la transformation sociale, du renouvellement urbain sur leur territoire. En tant que tels, ils sont un élément-clé de la mise en œuvre des droits culturels de leurs habitants. Mais avant tout, ce sont les maisons d'hôtes de nos artistes et leur développement ces vingt dernières années en font le plus grand réseau d'aide à la création du pays.

Les communs

Alors plutôt que d'opposer dans une recherche vaine de pureté les tiers-lieux suspects d'importer un modèle marchand, les lieux intermédiaires à l'abri de l'exception culturelle, les friches culturelles en facilitatrices de la métropole gentrifiée, tâchons d'en rassembler les acteurs autour de ce que sédimente au long cours cette histoire de famille.

Or, ce qui rassemble ces pratiques d'occupation, constituant à la fois leur force et leur intérêt, c'est

l'émergence en leur sein d'une question centrale aujourd'hui : la question des commun(S)².

Décisive sera, dans ce moment de mise en politique publique, la capacité de ces pratiques spatiales à tenir la faculté d'auto-organisation si caractéristique de leur agir, elles qui peinent à passer l'échelle locale et risquent, dans cette difficulté, de se voir réengager, depuis les désirs qu'elles suscitent, tant par la puissance publique que par le marché.

Pour réfléchir aux enjeux stratégiques qui président à ce moment, il s'agira donc de porter le plus grand soin à distinguer ce qui en elles relève effectivement du commun de ce qui relève d'un simple mixe d'agir public/privé.

À ce titre, nous invitons chacun-e à rejoindre l'appel de *Remix the commons* et d'Artfactories/autresparts à une prochaine assemblée des communs³, à Marseille, les 12, 13 et 14 novembre, comme à répondre à celui encore à venir de la CNLII⁴ à un quatrième forum national des lieux intermédiaires et indépendants⁵. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

¹ Distinction reprise à l'analyse que fait Hannah Arendt des grandes catégories de l'action, in « Condition de l'homme moderne », où elle insiste notamment sur le réagencement propre aux temps modernes par lequel la catégorie du travail tend à recouvrir et absorber les deux autres en son sein.

² Cf. Pascal Nicolas Le Strat, « Expérimentations politiques », « Le travail du commun », <https://pnls.fr/>

³ « De l'occupation des lieux culturels à l'assemblée des communs », Michel Bauwens et Frédéric Sultan, AOC, 15/03/2021, <https://aoc.media/opinion/2021/03/14/de-l'occupation-des-lieux-culturels-a-l'assemblee-des-communs/>

⁴ Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, <http://cnlii.org>

⁵ Cf. l'appel des lieux intermédiaires et indépendants, <https://autresparts.org/il-faut-sauver-mixart-myrrys/>

Comment les communs transforment le droit ?

Interview croisée d'Olivier Ramoul, avocat au barreau de Bordeaux, et Jules Desgoutte, co-coordonateur de Artfactories/autresparts, propos recueillis par Claire Annereau, juriste droit public et assistante de projet à La 27e Région.

Olivier Ramoul est avocat et administrateur de la Fabrique Pola, un lieu intermédiaire fondé par un collectif d'artistes plasticiens à Bordeaux. Jules Desgoutte est musicien et coordinateur du centre de ressources art/territoire/société Artfactories/autresparts et de la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI). L'un fait partie des 6 juristes embarqués du projet, l'autre a accompagné le projet au sein du comité d'orientation. Chacun porte un regard complémentaire sur la manière dont les communs bousculent le droit, que ce soit pour les professionnel.le.s, pour les commoner ou pour les citoyen.ne.s.

Claire Annereau : que font les communs au droit ? et aux professionnel.le.s du droit ?

Olivier Ramoul : Juristes Embarqués nous a permis, en tant que juristes, de questionner notre rapport aux communs. J'avais déjà commencé à faire ce pas de côté au sein de la Fabrique Pola mais l'un des entretiens menés dans le cadre de Juristes Embarqués [avec Geneviève Fontaine] a conforté mes réflexions sur la structuration de projets : on doit partir du projet existant pour l'amener vers le droit. C'est à mon sens le point de départ d'une transition juridique, dans laquelle c'est l'intention du projet qu'on cherche à traduire en droit. Cela nous renvoie à l'esprit des lois de Montesquieu selon lequel "la loi n'est que la traduction de l'esprit". La loi répond ainsi à un besoin de trouver des systèmes qui nous permettent de vivre ensemble et de vivre heureux : pour moi, c'est ce pourquoi la règle a été créée.

Jules Desgoutte : la norme comprend en elle-même son élan normatif - quelque chose qui touche à un idéal : la recherche du bonheur, la liberté, l'égalité entre les hommes ... Cet élan, dans notre droit, est ce qui est le plus important. Les communs ne sont pas une alternative : on n'a pas un ordre des communs et un ordre juridique. Il y a une manière de se rapporter à la question de l'ordre et de l'organisation dans les communs - une manière de contribuer à la production d'un idéal normatif, ce que j'appelle des stratégies normatives.

CA : de quoi est faite cette créativité réglementaire propre aux communs ?

JD : il faut se libérer du rapport à la norme en tant qu'empêchement, de ce rapport empêché à la norme qui est celui dans lequel on est pris aujourd'hui. Dans l'état actuel des choses, le droit est une affaire privée, appropriée par les professionnel.le.s. Et précisément, les pratiques de communs

réouvrent cette question du droit et de son écriture. Elles la désacralisent. Ce que ces pratiques proposent, c'est un changement de posture, non seulement au sein du droit, mais encore dans la manière de le produire :

elles abordent le droit lui-même en commun, depuis cette faculté qu'ont les pratiques de commun(s) d'instituer leurs propres règles, cette faculté des communautés de commoner à s'auto-organiser autour de la gestion des communs qui les rassemblent. Qu'il n'y ait pas d'un côté des gens qui font du droit et de l'autre des gens qui font des communs : faire du droit ensemble, depuis l'en-commun, c'est cela, le projet. Et il s'agit là d'un enjeu de transformation sociale suffisamment profond pour impliquer le droit, au-delà des institutions dans lesquelles il est écrit et dans lesquelles il continue de s'écrire ordinairement. Ce travail de transformation juridico-politique, on ne peut pas le faire depuis l'intérieur des institutions elles-mêmes, pour la raison simple qu'il implique de transformer le droit qui les fonde. De sorte que, pour pouvoir mener ce travail du commun, on est tous obligé de se décaler, de faire un pas de côté. C'est ça que j'appelle l'enjeu de transformation juridico-politique que portent en eux-mêmes les communs en tant qu'idéal normatif.

OR : les communs permettent d'aborder le droit de façon participative et collective. Le droit n'a pas pour mission de poser des valeurs. Le droit n'est qu'un ensemble de mécanismes, qui peut servir un ensemble de finalités. D'ailleurs on se rend compte que toutes les innovations juridiques s'appuient sur le droit existant. Ce qui est intéressant, c'est de déterminer ensemble la bonne compilation de mécanismes, pour qu'ils puissent servir la finalité donnée du projet. Le droit est un super outil pour pouvoir consacrer les communs, pour leur donner un fondement sociétal.

JD : On peut résumer ce concept d'idéal normatif, qui est derrière l'enjeu de créativité réglementaire et la question du rapport à la loi, en disant "c'est la contrainte qui libère". J'existe, je m'affirme comme subjectivité dès lors, non pas que j'échappe à la loi, mais que je peux contribuer à la produire - à la transformer en me transformant. C'est comme ça qu'on sort d'un rapport de défiance pour entrer dans un rapport de reconnaissance. Mais cela ne se fait pas à l'échelle individuelle; cela implique une expérience collective de transindividuation, c'est-à-dire l'inscription à travers des pratiques et des usages de ma propre puissance d'agir dans un horizon normatif qui me transforme en même temps que je me transforme à son épreuve. Il faut inventer ces espaces inter-subjectifs dans lesquels on peut ainsi coproduire cet idéal normatif. Mais bien sûr, cela implique le partage de cet idéal normatif, depuis lequel on n'est pas rapporté à la norme comme objet passif, mais en tant que sujet et dans un processus de subjectivation.

CA : comment le juriste se met-il en position de coproduire la norme avec les communs ?

OR : selon moi, cela implique beaucoup d'écoute et du temps passé à la compréhension du projet, de son intention. Il est nécessaire pour cela d'avoir une introspection du projet. Cela induit aussi de considérer que la norme est un outil pour traduire cette intention. Il faut savoir d'abord dézoomer des outils juridiques, des options juridiques disponibles.

Ensuite, il y a les pratiques réglementaires déjà à l'œuvre, ce qu'on pourrait appeler "le droit bricolé", qu'on a pu observer à la Déviation. Cette expérimentation leur permet d'avancer vers leur objectif de sortir la propriété des règles du marché et de la spéculation, et de garantir un droit d'usage. Mais elle porte des faiblesses juridiques structurelles qui, à terme, peut mettre le commun en péril.

Ici la ou le professionnel du droit, par une approche de la norme sous l'angle de la transition juridique, peut apporter sa connaissance fine du droit pour adapter la norme à ce qui est désiré en face. Il est indispensable de faire une analyse de la raison d'être de cette norme, de son processus. C'est en connaissant son fondement qu'on peut se l'approprier. C'est dans cet aller-retour entre l'intention et le droit que l'on dénoue toutes les problématiques juridiques (de structuration, de fiscalité ...). Il est important que les deux parties soient ensemble pour construire cette nouvelle norme, en toute bienveillance.

JD : cela questionne notre positionnement par rapport au droit : nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à une position classique, dite "de droite", qui consiste à invoquer la loi pour s'en tenir à l'ordre des choses. La gauche tend à démissionner de ce rapport au droit : il faut sortir d'une posture de défiance par rapport à la loi. Cela dit à quel point on a oublié notre héritage révolutionnaire : toute l'histoire de France depuis la Révolution française prend racine autour de l'idée que le peuple peut écrire le droit. Il faut donc se poser la question des processus instituants du droit. Parmi ceux-ci, il y a l'usage, et l'usage se distingue de la règle en ce qu'il n'est pas d'abord une chose écrite et qu'en lui quelque chose résiste à sa formulation. La place du droit d'usage dans les communs est essentielle : c'est depuis l'usage qu'il faut saisir la capacité à l'auto-organisation, bien documentée dans tous les textes classiques qui décrivent ces pratiques. C'est l'usage qui fait la puissance normative des communs.

CA : faut-il instituer de nouvelles normes depuis les communs ?

JD : la normativité de l'usage, dans l'accomplissement de son propre mouvement, exige qu'on ne la réduise pas trop vite à une forme de règlement, un texte, une loi écrite, un ensemble de règles. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas instituer les communs pour autant, mais il faut absolument le temps long de ce mouvement instituant lui-même, qui se fait dans la répétition, depuis ce que l'usage creuse peu à peu comme

chemin, comme habitudes, à l'échelle micropolitique des corps et de leur rapport à un espace, à des pratiques. Mais en même temps, ce temps nous fait défaut, au vu de la gravité de la crise institutionnelle que nous traversons, et de l'impératif que nous avons d'un changement sociétal et politique rapide pour répondre aux enjeux de transition qui sont les nôtres. Et pourtant, quoique et parce qu'il y a urgence, je crois essentiel de trouver une manière de prendre le temps et d'ouvrir les espaces nécessaires à une telle production normative.

OR : il y a une double réponse à apporter à cette question. L'usage doit-il être normé, doit-il être légiféré ? Je n'en suis pas certain : l'usage a une souplesse car il s'adapte naturellement à l'évolution de la société, alors que la norme n'est pas souple en elle-même, et son adaptabilité résultera d'un mécanisme juridique complexe qui est l'interprétation de la loi, de la norme. Et si l'usage existe à côté de la norme, c'est que justement chacun y trouve un sens. L'autre aspect de la question est de s'interroger sur la nécessité de nouvelles normes pour consacrer de nouveaux usages. Je pense que notre système législatif est suffisant pour légitimer de nouveaux usages. En effet, en analysant la règle, en l'interprétant, en la faisant cohabiter avec d'autres règles, on obtient la légitimité d'une situation, d'un usage.

CA : quels sont les principaux obstacles auxquels les communs sont confrontés dans le droit ?

OR : pour moi le droit n'est pas un obstacle. Le droit permet de structurer. Par exemple, dans le cas de la piscine Iris, on a vu que le manque de structuration empêchait le collectif de structurer sa pensée. Le droit donne de la liberté, il n'empêche certainement pas d'avancer. Le principal obstacle auquel pourraient se heurter les communs, c'est justement d'avoir une posture de méfiance à l'égard du droit, de le considérer comme une contrainte et non comme un outil de libération.

Par exemple, concernant la propriété à propos de laquelle les communs revendiquent un droit d'usage ; le droit de propriété vu par notre Code civil prévoit ce droit d'usage : c'est l'usufruit. Autre exemple : les obligations réelles environnementales, qui participent à faire du commun, ne sont autres qu'une version, certes améliorée, du droit des servitudes.

Il y a donc des dispositifs juridiques qui existent et qui, s'ils sont pensés d'une certaine façon ou différemment, permettent de faire avancer les communs. Mais pour atteindre cet objectif, il faut admettre que le droit est un formidable outil de réalisation. Cela nécessite juste un changement de posture, je dirais une posture de bienveillance à l'égard du droit.

JD : dans les communs, il y a une question autour de la propriété en tant qu'institution structurante dans le droit. Les communs, pour reprendre Dardot et Laval, sont comme une hypothèse, posée devant nous, de transformation nécessaire de l'institution de la propriété. Aujourd'hui, on voit comment il y a un idéal normatif de la propriété privée dans le droit, qui s'étend peu à peu vers d'autres champs avec le développement des nouvelles technologies. Le droit de propriété sédimente à l'intérieur de lui des conflits, notamment celui entre le droit d'aliénation et le droit d'usage.

CA : finalement les questions que tu soulèves sont plus d'ordre politique que juridique; les communs portent un projet de transformation sociétale. Au-delà de l'amélioration de l'existant, comment les acteurs du droit peuvent-ils accompagner ces transformations? Pour quelles stratégies opter ?

JD : pendant l'enquête à Marseille, on a bien vu l'importance de l'expérience des Italiens en matière de communs, particulièrement la place des juristes à l'intérieur des communautés agissantes. En Italie, du fait de leur histoire institutionnelle, on trouve une politisation différente dans la communauté des juristes. Dans les pratiques d'occupation qui ont suivi le mouvement des beni comuni, des juristes étaient présents parmi les occupantes et occupants, non pas comme tiers professionnel.le.s ou technicien.ne.s venant apporter une médiation, mais dans l'idée d'agencer la pratique de communs de l'intérieur, par des chartes d'usage.

C'est intimement lié à leur histoire : ils utilisent depuis longtemps l'espace du pouvoir juridique puisque l'espace du pouvoir exécutif ou législatif est moins efficace.

Cela montre les conditions d'alliance entre l'agir politique et l'agir juridique. On a besoin de stratégies juridico-politiques pour faire advenir cette transformation sociale aujourd'hui nécessaire pour sortir des crises sanitaire, environnementale, démocratique, économique et sociale. Notre organisation juridico-politique n'est fondamentalement plus adaptée au monde dans lequel on est arrivé, qu'on a produit.

Cela implique de changer nos modes d'organisation, en les réécrivant au niveau le plus bas. On ne peut plus le faire depuis les niveaux classiques de l'écriture juridique. On observe une multitude d'expériences qui vont déjà dans ce sens, mais on observe aussi un besoin de passer à l'échelle pour impacter la transformation globale, d'où le besoin de stratégies juridico-politiques.

Les communs essaient de penser cet espace intermédiaire entre ce qu'on peut écrire au niveau micro-politique, dans une vraie justesse par rapport à l'usage, au vivant, et ce qui règle l'organisation sociale à grande échelle, celle du macropolitique.

OR : cette alliance du politique et du juridique est nécessaire. La Révolution française a été menée par des hommes politiques qui étaient des avocats, et la déclaration des droits de l'homme est une déclaration juridico-politique. Les communs ont besoin de cet appui politique, même si cette alliance du juridique et du politique a pour origine le conflit, et peut aboutir à une instrumentalisation politique. C'est pourquoi les acteurs du droit sont indispensables dans l'accompagnement des communs. Cet accompagnement doit avoir comme point de départ la compréhension du projet de transformation sociétale, ce qui permettra de poser les fondements de cette transformation dans le droit existant, et ainsi de la légitimer. Et c'est cette

stratégie, dont l'objectif est la légitimité et la reconnaissance de ce pourquoi on se bat, que je nomme "transition juridique".

JD : effectivement, tout l'enjeu est de rendre les conflits constructifs, de les habiter. S'opposer ne suffit pas. L'instrumentalisation est une façon de résorber les oppositions, c'est une technique classique pour tout pouvoir en place.

L'une des particularités des communs, dans leur dimension politique, est cette capacité d'internaliser les conflits, de porter les conflits en leur sein. Cette posture, politiquement inhabituelle, permet d'éviter ces enjeux d'instrumentalisation car elle garde le conflit vivant.



NOS
TERRITOIRES
EN ACTION

*Dans les tiers-lieux
on fabrique notre avenir!*

RAPPORT 2021

1/3 DES TIERS-LIEUX ONT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

27% DES TIERS-LIEUX SE DÉFINISSENT COMME DES LABORATOIRES DE FABRICATION CULTURELS OU FRICHES CULTURELLES

LEURS ACTIVITÉS

69% DES ACTIVITÉS DE DIFFUSION

69% DES ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE

67% DES ACTIVITÉS DE CRÉATION

15% DES TIERS-LIEUX SE SENTENT APPARTENIR AU **MOUVEMENT DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS**
4% SONT SIGNATAIRES DE LA CHARTRE DE LA **COORDINATION NATIONALE DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS (CNLI)**

+4 MILLIONS
DE SPECTATEURS



ONT ASSISTÉ À DES
ÉVÉNEMENTS CULTURELS
EN TIERS-LIEUX, EN 2019¹.

LES ÉVÉNEMENTS

50 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN MOYENNE PAR CHAQUE TIERS-LIEU CULTUREL SUR SON TERRITOIRE ESTIMANT À 28 000 LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS PROPOSÉS EN 2019.¹

70% DES ÉVÉNEMENTS SE TIENNENT DANS L'ENCEINTE DU TIERS-LIEU.

DANS 94% DE CES TIERS-LIEUX, LES UTILISATEURS PEUVENT CONTRIBUER À LA PROGRAMMATION ET PROPOSER DES ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS.

LES FORMATS LES PLUS RÉPANDUS

LES EXPOSITIONS, LES SPECTACLES-CONCERTS, LES ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE, LES CONFÉRENCES-DÉBATS

DES LIEUX RESSOURCES POUR LES ARTISTES ET CRÉATEURS :

54% ACCUEILLENT DES ARTISTES EN RÉSIDENCE.
SOIT 13 000 ARTISTES HÉBERGÉS EN 2019.¹

41% DES TIERS-LIEUX METTENT EN PLACE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES DANS LEURS PRATIQUES.

DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES ACCESSIBLES POUR TOUS :

40% PRATIQUENT LA GRATUITÉ TOTALE OU UN PRIX LIBRE

35% UNE OFFRE PAYANTE

32% UNE GRATUITÉ PARTIELLE

DES LIEUX EN DEHORS DES CADRES DES POLITIQUES CULTURELLES ?

62% NE POSSÈDENT PAS DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE

24% DE LEURS ACTIVITÉS SONT FINANCÉES AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

13% AU TITRE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

¹ BASE 33% DES 2500 TIERS-LIEUX

LA LIBRE PRATIQUE CULTURELLE AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE, PARTOUT ET POUR TOUS

DE L'AIDE À LA CRÉATION AU DROIT À L'EXPÉRIMENTATION

Les Scènes Nationales, Centres Dramatiques Nationaux et Centres Chorégraphiques Nationaux accompagnent de nombreuses équipes artistiques dans le cadre de leur mission d'aide à la création. Néanmoins, les artistes avec des propositions transdisciplinaires ou des projets plus exploratoires ont des difficultés à trouver leur place au sein de ces structures. Leur travail de création implique souvent des temps longs de recherche que ces équipements ne peuvent assumer seuls. Ainsi a-t-on vu émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux lieux, friches culturelles, nouveaux territoires de l'art, fabriques artistiques, lieux intermédiaires et indépendants, tiers-lieux culturels... **Des lieux qui proposent des espaces d'entraide, de libre expression et d'aide à la création plus accessibles.**

Ils deviennent de véritables lieux de création, où émergent les cultures de demain, où s'expriment les potentiels non identifiés par ailleurs.

Les tiers-lieux soutiennent ainsi, **souvent de manière invisible, l'émergence de nouvelles pratiques.** Ils mettent du temps à la disposition des équipes artistiques et offrent aux artistes un cadre propice à la création, un accès à des espaces de travail et à d'autres compétences, notamment entrepreneuriales (indépendants, TPE/PME, télétravailleurs...) ou artisanales (makers, bricoleurs...) dont ils peuvent avoir besoin pour leurs activités. Le développement d'une logique de coopération entre les institutions culturelles et les tiers-lieux ou lieux intermédiaires reste néanmoins une des conditions pour stabiliser cet écosystème de la création artistique.

LIER CRÉATION ARTISTIQUE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET MÉDIATION CULTURELLE

Quartiers prioritaires, villes moyennes, petites villes, communes rurales... **Les tiers-lieux participent à nourrir la vie culturelle des territoires que les équipements culturels et la politique publique atteignent peu.** Ils font le pont entre les différentes approches, développement économique, création artistique et aménagement du territoire, en repensant les formes de la production culturelle. **Ils facilitent l'innovation artistique et la création,** tout en accompagnant les entrepreneurs, les porteurs de projet et les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la nature même des tiers-lieux s'inscrit dans un rapport de médiation culturelle : **ils ouvrent la possibilité de pratiques culturelles à des gens qui n'y auraient jamais eu accès autrement.** Ils accordent une attention particulière et des compétences dédiées à l'accueil, au maintien du caractère ouvert et accessible du lieu, tant pour les pratiques culturelles que pour la découverte des œuvres. Plus spécifiquement, ils mettent en place des actions ciblées de médiation culturelle, à l'image de l'école et des actions de Mains d'Œuvres (*portrait p.124*), dans les quartiers prioritaires et les territoires reculés. Pourtant, ces actions restent souvent peu visibles et le rôle ressource que joue le lieu, en toile de fond, est rarement directement identifié et donc peu soutenu. Lorsqu'une compagnie de théâtre touche des

publics en difficulté grâce à sa résidence dans un tiers-lieu, c'est avant tout cette compagnie qui bénéficie d'un soutien pour ces actions de médiation. C'est pourtant bien la reconnaissance du lieu auprès des habitants, son implantation et sa capacité à mobiliser une communauté mixte qui rendent possible certaines actions.

Les publics éloignés auront souvent plus de facilité à venir dans un lieu hybride où ils se sentent libres de pratiquer, ou simplement prendre un café et échanger, que dans un lieu dédié aux arts plastiques ou au théâtre.

Les tiers-lieux abordent la médiation culturelle par l'angle des **capabilités¹ : donner la capacité aux personnes d'aller vers la culture, de la pratiquer,** en construisant des dispositifs qui partent des personnes et les impliquent. Ils construisent des modes d'actions démocratiques, où les personnes prennent part à la culture, plutôt que des formes de démocratisation culturelle qui ne visent que la diffusion et l'accès à des œuvres ou connaissances artistiques. Les tiers-lieux privilégient ainsi une approche didactique – faire pour apprendre, pratiquer entre amateurs, permettre le « hors cadres » – et participent à l'activation des droits culturels.²

UN PATRIMOINE CULTUREL INTANGIBLE

Le tiers-lieu, par les pratiques, les événements, les créations artistiques, les rencontres, le dynamisme d'un écosystème qui se crée et se développe, offre un terrain favorable au développement et à la pleine expression du patrimoine local. Mais, au-delà du lieu, c'est la communauté, et ce qu'elle crée, qui a vocation à perdurer et qui apporte de la valeur pour le territoire et ses habitants. **Le patrimoine culturel se compose d'une grande partie d'intangible qui repose sur les usages et les pratiques culturelles,** des éléments souvent oubliés dans les réflexions sur la préservation du patrimoine culturel, qui se concentrent sur les œuvres architecturales et naturelles. Les démarches de tiers-lieux, leur développement et leurs évolutions doivent être considérées pour leur capacité à faire émerger, entretenir ou développer le patrimoine culturel des territoires : savoirs, savoir-faire, cultures artistiques, pratiques...

DES LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION D'AUTRES FORMES DE POLITIQUES CULTURELLES

Situés entre les pratiques isolées et les institutions culturelles, les tiers-lieux sont des espaces d'expérimentation, où se jouent des formes de **R&D sur les politiques culturelles.**

Le transdisciplinaire et l'expérimentation dans les tiers-lieux s'opposent à une approche de la culture par discipline et viennent nourrir le champ culturel, repenser ses pratiques et esthétiques.

L'expérience des tiers-lieux en matière de documentation et d'évaluation est une grande richesse pour le secteur culturel, traditionnellement méfiant vis-à-vis des méthodes d'évaluation et marqué par le secret.

L'aspect laboratoire d'expérimentation, qui partage bonnes pratiques, résultats d'expérience, échecs et réussites, et contribue à essaimer des outils utiles à tous, a beaucoup à apporter au secteur culturel. Les réseaux de tiers-lieux ainsi que les dispositifs de partage entre pairs et de transmission de savoir-faire (outils numériques, ressources, formes de compagnonnage, formations...) sont, pour ce faire, indispensables.

Des processus de co-construction du cadre des politiques publiques s'appuyant sur ces dynamiques sont à élaborer pour **repérer des pratiques émergentes et vertueuses, les évaluer via des formes d'évaluation entre pairs, prescrire de nouveaux modes d'action...**

- 1 La capabilité est « la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement », Nicolas Journet, « Capabilités », sur Sciences Humaines, octobre 2012
- 2 « Les droits culturels renvoient aux publics la question de leur implication dans la vie culturelle, non plus en tant que 'consommateur' ou spectateur mais en tant qu'acteur, qu'il soit décideur politique, créateur, spectateur éclairé. » L'Observatoire. La revue des politiques culturelles, « Droits culturels : controverses et horizons d'action », N°49, Hiver 2017.



Le CIAM, Aix-en-Provence

“ *Dans l'histoire des tiers-lieux, la part que jouent les lieux intermédiaires et indépendants est une part sensible : c'est celle du rapport à l'ouvrage.* ”

Lieux où œuvrer et souvent ouvrages en eux-mêmes, c'est le geste artistique qui les initie. Leur rapport intime à la création fait de ces lieux souvent des objets de patrimoine et d'architecture mais d'abord des lieux d'hospitalité pour toutes les démarches, quelque soit la forme d'art, quelque soit le média concerné.

Éléments d'architecture, fabrique du sensible et lieux d'art en commun(S). En tant que tel, ces lieux participent de la transformation sociale, du renouvellement urbain sur leur territoire. En tant que tel, ils sont un élément-clé de la mise en œuvre des droits culturels de ses habitants. Mais avant tout, ce sont les maisons d'hôtes de nos artistes, et leur développement ces vingt dernières années en font le plus grand réseau d'aide à la création du pays.

Parions sur l'initiative citoyenne et parions sur l'en-commun qui les porte. Gageons que les dynamiques récentes de co-construction d'une politique publique en direction des tiers-lieux, et notamment la construction d'une interministérialité sur ces sujets, permette enfin de mesurer la valeur de leurs hybridités sociales, urbaines et culturelles. La création au sein du ministère de la Culture d'une nouvelle délégation à la transmission et à la démocratie culturelle – deux sujets pour lesquels les lieux intermédiaires ont longtemps plaidé – semble un signe en ce sens. Pourvu qu'elle se traduise sur le terrain par un prompt renfort aux lieux intermédiaires mis en difficulté tant par la crise que par la difficulté de développer de réelles coopérations publics-communs sur leurs territoires, en matière de stratégie foncière,

d'aménagement du territoire et de politiques publiques de la culture.

Ici, il appartient à l'État d'ouvrir le chemin : soutenir les dynamiques de structuration existantes, s'engager à l'échelle locale auprès des collectivités et des porteurs de projet dans la co-construction de politiques publiques territorialisées et co-évaluer l'impact social de l'action des lieux intermédiaires.

.....
Jules Desgoutte, co-coordonateur d'Artfactories / Autresparts, membre de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants, membre du Conseil National des Tiers-Lieux.

”

Il faut sauver Mix'Art Myrys !

En ces temps de pandémie, les lieux de culture sont fermés. À la fois lieux de vie, lieux de rencontre, lieux de formation de nos imaginaires, lieux d'élaboration de nos rêves, de partage de nos désirs et de transformation de nos représentations, ces lieux jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et la vie morale de nos concitoyens. Les fermer porte une atteinte inédite aux droits culturels d'une société toute entière. Voilà donc une situation exceptionnelle et qui ne doit durer que le plus court moment possible.

Deux perspectives se dessinent : soit l'interdit que les contraintes sanitaires font peser sur la vie publique autorise les collectivités à se soulager de leur difficulté à faire politique en matière de démocratie culturelle, et dès lors elles s'autorisent, sous couvert de crise économique et de restrictions budgétaires, à abandonner les lieux et les initiatives citoyennes qui s'en préoccupent ; soit nous nous emparons collectivement de cette situation exceptionnelle qui aggrave les inégalités de traitement entre les acteurs du secteur culturel, rendant visible les contradictions internes des politiques publiques qui les produisent, et nous saisissons de l'occasion pour réinventer nos pratiques politiques, sociales et culturelles, à la hauteur de l'appétit de justice et de démocratie dont témoigne le mouvement récent d'occupation des théâtres qui se répand dans le pays.

Toulouse pourrait bien constituer un précédent en la matière. La friche culturelle Mix'Art Myrys y traverse depuis deux mois des péripéties dont l'issue nous concerne tou.te.s.

Mix'Art Myrys, une tentative de liquidation ?

Mix'Art Myrys est un lieu intermédiaire et indépendant.

Issus de la désindustrialisation des grands centres urbains dans les années 80, les lieux intermédiaires sont les premiers-nés d'une grande famille. L'art défriche, on le sait. Tiers-lieux, fablabs, jardins partagés, *hackerspaces*, AMAPs, recycleries, fabriques artistiques, ZADs, architecture relationnelle ou participative : autant de nouveaux usages qui, de la transition écologique à l'innovation technique et à la démocratie culturelle, accompagnent *en commun(S)* les transformations requises par l'époque.

Mix'Art Myrys est un collectif d'artistes autogéré qui occupe des lieux à des fins artistiques et culturelles depuis 26 ans.

Mix'Art Myrys est un élément du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Toulouse. Mix'Art Myrys est un équipement culturel reconnu *d'intérêt métropolitain*. Mix'Art Myrys est un bien commun dont la portée dépasse le territoire toulousain. Déjà cité au début des années 2000 dans le rapport Lextrait, parmi les « Nouveaux territoires de l'art », ce

Il faut sauver
**MIX'ART
MYRYS**

L'appel des Lieux Intermédiaires & Indépendants

collectif a inspiré nombre d'aventures, en France comme à l'étranger et joue aujourd'hui un rôle structurant à l'échelle nationale en tant que membre actif du centre de ressources Artfactories/autresparts. La Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants devait cette année y tenir son 4^e forum.

Mix'Art Myrys est une ressource essentielle, un lieu-ressource pour les artistes, les acteurs culturels et les habitants de la métropole toulousaine, ce que démontre la mobilisation de plusieurs milliers de personnes dans les rues de Toulouse, lors des manifestations de soutien organisées le 24 janvier et le 6 mars dernier.

Pourtant, depuis le 20 janvier 2021, **Mix'Art Myrys est sous le coup d'une fermeture administrative**, pour non-respect des normes d'accueil public, doublée d'un **débranchement de ses subventions Ville et Métropole**.

Ainsi, après Mains d'Œuvres à Saint-Ouen l'année dernière, puis plus récemment le Dispel à Grenoble, le cinéma La Clef à Paris et le théâtre Expression 7 à Limoges, voici que la friche culturelle Mix'Art Myrys est menacée de disparaître, par la volonté unilatérale de son propriétaire et partenaire principal, Toulouse Métropole.

Faudrait-il qu'au moment où on célèbre tout ce que nos lieux défrichent, il faille en même temps se débarrasser d'eux ?

Quelle est cette politique qui marche à l'envers ? Comment se peut-il qu'au lieu d'aider un lieu inspirateur et pionnier sur son territoire, la métropole de Toulouse profite de la situation pour tenter de le faire disparaître ?

Ce sont 60 artistes visuels, numériques, sonores, hybrides, 30 cies de spectacle vivant, 10 groupes de musique, soit près de 300 artistes par an qui se retrouvent privés d'espaces de création, de recherche et d'échanges. Au-delà du secteur culturel, c'est tout un tissu économique et social qui se trouve mis en péril. 10 associations, leurs salariés, leurs adhérent-e-s ; plus de 220 familles et cinq producteurs, dans leurs relations à une autre alimentation. C'est le Tétaneutral, 1^{er} fournisseur d'accès internet associatif au niveau national avec ses 5000 adhérents qui est remis en cause dans ses missions. Ce sont trois producteurs locaux de jus de fruit bio, sodas et bières artisanales qui sont économiquement déstabilisés. Ce sont 25 000 habitant-e-s par an qui seront privés des événements singuliers que proposent Mix Art Myrys.

Où est l'intérêt général dans cette décision qui met à la porte artistes, associations, usagers, voisin.e.s, amapien.ne.s ? qui met en péril autant d'emplois ? autant de services rendus à la population ? autant d'évènements ?

Que penser de cette décision abrupte et du débranchement des subventions qui la précède discrètement, sinon que la Métropole a scénarisé cette fermeture ?

Comme si l'occasion était trop belle !

Prendre ou administrer le soin ?

Plutôt que d'ajouter au mal de circonstance, n'aurait-il pas plutôt fallu prendre soin de Mix'Art Myrys, dans le souci de préserver la précieuse ressource que ce lieu et les acteurs qui le portent constituent sur le territoire, tant du point de vue culturel que social et urbain ? En prendre soin, comme il faut prendre soin de chacun d'entre nous, *et surtout des plus vulnérables*, en ces temps de pandémie où chacun est amené à des efforts exceptionnels, temps de tourmente que seuls l'intelligence collective et le souci du bien commun nous permettrons de surmonter ?

Prendre soin, qui est le mot d'ordre de nos édiles, est ce vraiment cela ? Quel est ce soin étrange dont procède la fermeture administrative d'un lieu au nom du risque qu'il fait encourir au public qu'il accueille, au moment-même où cet accueil est interdit par la situation sanitaire ?

Pas assez que nos lieux soient clos et nos caisses soient vides ! Pas assez de nos paroles tuées ! Pas assez de ce silence où chanter et rire est devenu suspect. Il faut encore y mettre un double tour de déni poli.

Cette urgence à administrer le soin, qui trouve son support légitime dans la situation pandémique où le mot d'ordre qui circule : "prenez soin de vous", recouvre une menace implicite : "ou nous le ferons pour vous", se réalise ici dans une forme de redoublement de la punition caractéristique de l'époque : *non solum, sed etiam*. Non seulement vous souffrirez de la peste, mais encore du remède...

Double peine, donc : après avoir vécu le mépris de devoir travailler à l'intérêt général en convention avec la Ville, la Métropole, le département, la Région, la DRAC pendant des années dans des conditions indignes, au su pourtant des autorités publiques, voici le mépris de se voir priver de son outil de travail au nom des conditions-mêmes qu'on vous a imposées. Qui aime bien, châtie bien !

Ce soin étrange qui redouble l'action d'administrer a un nom : c'est l'arbitraire.

Il est tant que cesse la maltraitance institutionnelle dont souffrent depuis plus de trente ans les lieux intermédiaires.

Les personnes qui s'y rassemblent oeuvrent à réaliser un droit : le droit pour chacun.e d'accéder à la vie culturelle. Ils portent dans leurs corps et défrichent à travers leurs pratiques la démocratie réelle en matière de culture. C'est d'ailleurs au titre des droits dits culturels que le législateur a fait dans la « Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine », article 3.14, une obligation aux collectivités territoriales comme à l'Etat de « *contribuer au développement et au soutien des initiatives portées par*

le secteur associatif, les lieux intermédiaires et indépendants, les acteurs de la diversité culturelle et de l'égalité des territoires ».

Ce soutien, on en cherche vainement la trace en temps de pandémie. Au contraire, parmi les lieux intermédiaires, l'inquiétude grandit de ne pouvoir se remettre de la crise. En tant que lieux de culture, leur situation, même en temps ordinaire, est précaire : pris dans des rapports au foncier difficiles, des équilibres économiques fragiles, c'est par l'ingéniosité, la persévérance et l'engagement de celles et ceux qui les portent qu'ils perdurent dans le temps. Pour ces lieux, l'ouverture, c'est le nerf de la guerre, tant par l'économie qu'elle génère que par l'entretien qu'elle permet des relations entre les personnes qui les habitent - artistes, habitants, activistes, acteurs culturels...

Mais face à la fragilité économique produite par la fermeture temporaire des lieux culturels pour raisons sanitaires, ce n'est pas de la bienveillance que la puissance publique manifeste à l'égard des acteurs d'une culture en commun(S) ; dans cette série grandissante de lieux menacés, c'est à l'inverse sa négligence qui se révèle. Dans un effet d'aubaine, ce sont les menaces de fermeture et d'expulsion, ce sont les abandons et les reniements. C'est le redoublement de la peine.

Cette situation est à rebours de l'esprit de la loi, de l'intérêt général et de l'évolution des politiques publiques. Elle contredit notamment : la Loi LCAP, la loi NOTRe, la volonté de l'Etat en matière de soutien aux tiers-lieux que concrétise le programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens » porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et les missions que l'association France-Tiers-Lieux a reçues du Conseil National des Tiers-Lieux, la volonté du Ministère de la Culture enfin, manifeste dans la création d'une nouvelle Délégation interministérielle à la transmission et à la démocratie culturelle.

Mix'Art Myrys ou la Culture démunie

La fermeture de Mix'Art Myrys, c'est l'allégorie de ce que nous faisons à la culture. Car il en va de Mix'Art Myrys en l'espèce comme de la culture en général : c'est au moment où nous en avons le plus besoin qu'a été prise la décision de nous en priver. Et par effet retour, c'est maintenant qu'elle nous manque qu'on en comprend le caractère essentiel.

Ainsi, la fermeture de Mix'Art Myrys illustre-t-elle de manière exemplaire la situation paradoxale à laquelle nous sommes rendus, s'agissant du caractère essentiel de la culture *en tant que bien commun*. Car le commun, c'est quand on se trouve démunie qu'on en éprouve la nécessité.

Ainsi illustre-t-elle l'impasse dans laquelle nous enferme la fausse alternative entre gestion privée et gestion publique du bien commun.

Entre intérêts privés et intérêt général, il faudra bien accepter de construire une troisième

voie : celle de la composition d'intérêts en commun(S). A cette fin, il faudra reconnaître et garantir la maîtrise d'usage des citoyens sur les biens et services nécessaires à l'exercice des droits fondamentaux de chacun.e. Il faudra reconnaître et soutenir la gestion de ces biens *en commun(S)*.

Un premier pas essentiel dans une telle perspective consisterait à s'accorder avec la puissance publique et les collectivités territoriales afin de distinguer entre une gestion privée et une gestion en commun des biens et services, et ainsi constituer deux listes : la liste des biens et services publics qu'il serait possible de déléguer à une gestion privée, et celles des biens et services publics qu'il serait possible de confier aux citoyens pour une gestion en commun(S). A cette fin, il faudra élaborer un cadre de politique publique pour et par les communs.

Dans l'ensemble des droits fondamentaux dont il s'agit ainsi de garantir par l'usage l'exercice citoyen, l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles n'est qu'un point. L'accès aux soins, aux médicaments, l'accès au logement, à l'alimentation, l'accès au savoir en sont quelques autres. Il n'est que de les mentionner pour mesurer combien la situation collective est problématique à tout égard. Crise du/des commun(S), donc, que la crise sanitaire a révélée, mais qu'elle n'a pas inventée.

Pour les communs, le moment est critique, mais la crise peut être salvatrice. Soit nous en sortons par le bas, dans une catastrophe sociale, écologique et politique majeure, par la reconduction du mixe d'agir public/privé qui nous gouverne. Soit nous saisissons le moment pour reprendre à nouveau frais le travail du commun nécessaire à toute forme de société humaine.

C'est pourquoi nous, Artfactories/autresparts, nous, Coordination Nationale des lieux Intermédiaires et Indépendants, nous, organisations professionnelles du secteur ESS & Culture, nous, réseaux de tiers-lieux, de fablabs, de lieux intermédiaires, nous, acteurs des communs :

1) Rejoignons par la présente *l'Appel à l'En Commun* lancé par Mix'Art Myrys le 6 mars 2021 et accessible dans son intégralité ici : <https://vive.mixart-myrys.org/appel-en-commun/>

« *L'En Commun c'est*

Répondre au besoin démocratique qui secoue la société.

Prendre soin du lien indissociable entre les ressources et les usages.

Reconsidérer les biens communs comme appartenant à tous et à toutes.

Repenser la société pour que tous et toutes puissent en prendre la responsabilité.

Combattre l'anomie culturelle et refaire société en engageant chacun.e dans le processus » ;

2) Lançons un appel solennel à la Métropole de Toulouse : en ces temps de pandémie, il est d'autres urgences que celle de fermer des lieux culturels. Moratoire sur la fermeture de Mix'Art Myrys, le temps de trouver une solution concertée. Il en va de l'intérêt général !

3) Lançons un appel aux collectivités et à la puissance publique : décrétons un moratoire sur les expulsions en cours ! La réouverture des lieux de culture doit être la réouverture de tous les lieux. Il ne peut y avoir de laissés pour compte dans le secteur culturel comme dans les autres secteurs. Et profitons de ce moment troublé pour initier des assises de la démocratie culturelle. Nous y travaillerons à l'élaboration de nouvelles formes de convention public/communs entre citoyens et collectivités, pour sortir les pratiques en commun(S) dans ce secteur d'une précarité durable qui met en péril les droits culturels de l'ensemble des concitoyen.ne.s. Les exemples existent, les propositions sont sur la table. Propriété d'usage, foncière solidaire, obligations réelles d'intérêt commun...

4) Nous nous joignons à Michel Bauwens de la P2P Foundation et Frédéric Sultan de Remix the commons (*De l'occupation des lieux culturels à l'assemblée des communs, AOC, 15 mars 2021*) pour appeler « les commoners et leurs collectifs à se réunir en Assemblée des communs afin de construire des alliances, répondre à leurs besoins par l'auto-organisation et interpeller l'État et les institutions ». Nous appelons dès la rentrée à une première Assemblée Nationale des Communs. Nous y élaborerons les conditions d'une véritable stratégie juridico-politique pour et par les communs, sur la base d'une large alliance entre acteurs de la société civile dans tous les champs où se déploient ces enjeux – sociaux, environnementaux, scientifiques et culturels.

5) Enfin, puisqu'il n'y a de communs que dans l'attention portée aux plus démunis, nous nous déclarons solidaires du mouvement d'occupation des théâtres et de ses revendications: année blanche pour tou.te.s les précaires ! Abrogation de la réforme de l'assurance chômage !

Pour que vivent les communs !

Que vivent les Lieux intermédiaires & indépendants !

Et que vive Mixart Myrys !

LES LIEUX ARTISTIQUES ALTERNATIFS EN MARGE FORCÉE

Libération du 04/05/2021 par Annabelle Martella

La crise sanitaire fournit-elle un bon prétexte aux municipalités pour se débarrasser des friches et autres lieux culturels hybrides ? De Forbach à Toulouse, plus d'une douzaines de collectifs, contraints à l'arrêt et particulièrement vulnérables, se voient délogés par des maires de tous bords politiques.

Lors des dernières élections municipales, dans la petite commune de Theix-Noyal (Morbihan), Christian Sébille a fait de la guerre contre la Cimenterie un argument de sa campagne. En février, le maire (sans étiquette) a même décidé de ne pas reconduire le bail d'occupation de cette structure, lieu culturel citoyen, exigeant le départ de l'association au 31 août tout en lui baissant sa subvention. La raison ? «Face à la crise sanitaire que vit la Nation [...], il demeure impossible pour l'association d'assurer l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés au sein de la présente convention», peut-on lire sur la délibération du conseil municipal.

Mais comment pourrait-il en être autrement quand les lieux culturels demeurent fermés ? Deux ans plus tôt, la Cimenterie n'avait-elle pas accueilli 18 résidences artistiques, en plus de l'organisation de deux festivals d'arts de rue, devenant ainsi un lieu fédérateur pour tout un réseau de compagnies et d'associations locales ? La nouvelle municipalité n'a pas l'air de goûter à ces concerts de hardcore proposés par des bikers, ni à la création des jardins partagés dans sa commune. Elle n'a, en tout cas, pas souhaité donner son point de vue à Libération. Samuel Rossier, cofondateur de la Cimenterie et originaire de la région, ne décolère pas : «Le maire a des préjugés complètement infondés, pensant que la Cimenterie regroupe tous les marginaux du coin.»

Difficile de dire quand, exactement, cette petite mélodie est devenue rengaine. Mais en pleine pandémie, elle est devenue particulièrement entêtante. Alors que le secteur culturel vit une crise sans précédent, plus d'une douzaine de lieux alternatifs en France, squats d'artistes ou friches culturelles, parfois ancrés sur leurs territoires depuis plusieurs dizaines d'années, sont menacés de disparition. Le Théâtre de Verre à Paris, les ateliers d'artistes du Bateau-Lavoir à Saint-Denis, le Mix'art Myrys à Toulouse, le centre d'art Castel Coucou à Forbach (Moselle), le collectif de plasticiens Contemporains à Ribérac (Dordogne)... Ces associations et collectifs d'artistes – créateurs de lieux hybrides qui font cohabiter, loin des contraintes du marché, culture et enjeux sociaux selon des modèles d'autogestion – occupent généralement des locaux appartenant aux municipalités. Les étiquettes politiques sont aussi variées que les prétextes invoqués pour déloger : sécurité du bâtiment, projet d'aménagement urbain, soupçon d'élitisme... Et si toutes les discussions ne se mènent pas dans le même climat de défiance qu'à Theix-Noyal, les perspectives de relogement sont, au mieux, totalement floues.

«CES TERRITOIRES PAUVRES ONT BESOIN DE LIEUX COMME LES NÔTRES»

La pandémie serait-elle l'occasion rêvée de se soulager discrètement d'acteurs culturels jugés un peu trop récalcitrants ? Difficile de penser autrement du côté de Mix'art Myrys, privé de locaux et de subventions depuis plus de trois mois par Toulouse Métropole. Reconnu comme un pilier des contre-cultures, notamment dans le rapport Lextraît sur les «nouveaux territoires de l'art» (2001), ce collectif autogéré né dans les mouvements de squat des années 90 a apporté officiellement son soutien, au second tour des municipales, à la liste Archipel citoyen contre l'édile sortant Jean-Luc Moudenc (LR-LREM). Auparavant, les relations avec la municipalité n'étaient déjà pas au beau fixe, les deux parties peinant à s'entendre sur la somme à attribuer pour la réhabilitation du hangar du Mix'art Myrys. Depuis, «la culture étant à l'arrêt, il nous est impossible de dégager des recettes propres, explique Joël Lécussan, coordinateur de la





structure. Et sans subvention de la métropole, nous avons été obligés de licencier trois personnes [sur une équipe de six salariés, ndlr]. Le rapport de force aurait été différent si on avait pu mobiliser du public. Désormais, on réfléchit à plusieurs scénarios et il est possible que nous finissions par nous installer sur une autre commune. C'est fou de devoir quitter Toulouse après plus de vingt-cinq ans...» Proche de la place du Capitole, le pavillon Mazar, laboratoire permanent des arts de la scène soutenu notamment par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et la région Occitanie, s'est quant à lui éteint en mars, après une veillée funèbre organisée par le Groupe Merci qui l'a investi pendant vingt-quatre ans. Le théâtre désormais inoccupé n'appartient pas à la Ville, mais celle-ci n'aurait rien fait pour le sauver, dénonce la compagnie qui a trouvé refuge au théâtre Garonne (une scène nationale) jusqu'à fin juin et ne sait pas de quoi son avenir sera fait. Concernant la récente situation de ces deux lieux culturels, la métropole de Toulouse n'a pas souhaité répondre aux questions de Libération.

A Forbach, le centre d'art contemporain Castel Coucou entretient aussi une relation très tendue avec sa tutelle. Installée en 2015 dans la synagogue, un des plus vieux monuments de la ville lorraine, l'association est liée depuis plus de trente ans à l'histoire de l'ancien bassin houiller. Alexandre Cassaro, maire LR récemment élu en a décidé autrement : il a résilié brutalement la convention de mise à disposition du bâtiment, exigeant que le Castel Coucou quitte les lieux en novembre. Contacté par Libération, le maire n'a pas souhaité clarifier cette situation. Le Républicain lorrain, quotidien régional, s'interrogeait ainsi : «Castel Coucou, association qui fait la promotion de l'art contemporain, serait trop élitiste ?» Jointe par téléphone, Florence Jousset, directrice artistique du lieu, fulmine : «C'est révoltant d'entendre encore une fois que l'art contemporain n'est pas accessible alors que de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle sont menés. Ces territoires déjà pauvres ont besoin de lieux comme les nôtres et non qu'on tire la culture vers le bas. Le fossé va devenir encore plus grand entre des grandes villes comme Metz, qui a le centre Pompidou, et des communes comme Forbach.»

«ON DEVRAIT BÉNÉFICIER D'UN MORATOIRE»

Même lorsque les municipalités disent reconnaître la qualité des expériences artistiques menées, leurs relogements restent incertains. C'est ce que vit actuellement le Dispel, installé depuis 1997 dans une ancienne laiterie de Saint-Martin-le-Vinoux, ville limitrophe de Grenoble. Le bâtiment, situé aux abords d'un monument historique récemment lauréat du loto du patrimoine de Stéphane Bern, doit être démantelé au profit d'espaces verts. Coïncé dans des imbroglios administratifs entre la municipalité EE-LV de Grenoble, propriétaire des murs, et la métropole (ex-PS), le collectif d'artistes et de cinéastes – dont fait partie le mythique atelier MTK, rare laboratoire de développements de films argentiques – se sent particulièrement délaissé. D'autant que le maire (DVG) de Saint-Martin-le-Vinoux a récemment déposé une plainte concernant l'occupation d'un bâtiment qu'il juge dangereux. Contactée par Libération, la municipalité de Grenoble s'engage, de son côté, «à proposer au collectif un relogement avec conventionnement. Une visite des potentiels locaux d'accueil [a été] organisée à la fin du mois d'avril.» Le Dispel, pris à la gorge par cette récente procédure judiciaire, ne préfère «pas trop s'emballer vu le nombre de propositions avancées sans suite».

Ballottés au gré des changements de politiques locales, ces lieux «alternatifs» sont, dans un contexte pandémique, plus vulnérables que jamais. «C'est comme ça depuis toujours, mais c'est d'autant plus pervers d'évacuer des lieux culturels durant cette période, on devrait pouvoir bénéficier d'un moratoire», signale Juliette Bompoin, directrice de Mains d'œuvres, une friche artistique historique de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), dans le viseur de l'ancienne municipalité mais sécurisée par le nouveau maire PS Karim Bouamrane. Les décisions sont jugées d'autant plus injustes que, comme le rappelle le codirecteur

de l'Observatoire des politiques culturelles, Emmanuel Vergès, nombre de ces espaces ont été moteurs d'actions solidaires lors du premier confinement, distribuant des vivres aux plus précaires et inventant de nouvelles manières d'accéder à la culture, à l'instar de la Clef, cinéma parisien aujourd'hui menacé, qui organisa pour les habitants des immeubles mitoyens des projections de films en plein air. De plus, ces lieux non labellisés par l'Etat, soumis au bon vouloir des municipalités, «peuvent avoir du mal à faire valoir leur utilité sociale auprès des décideurs publics, ce qui les rend vulnérables en cas de tension, remarque Philippe Henry, chercheur en socio-économie de la culture. Ces acteurs de la société civile se retrouvent ainsi souvent chacun à défendre leurs projets sans être assez fédérés, ce qui réduit encore le rapport de force en leur faveur».

«NOUS SOMMES DANS UN ENTRE-DEUX»

Qui donc, alors, pour les aider? La Cimenterie, elle, est soutenue par la région Bretagne, mais la tutelle n'a pas pu empêcher la défection de la municipalité : «C'est regrettable, surtout en cette période où les lieux de création sont plus indispensables que jamais, déplore Jean-Michel Le Boulanger, premier vice-président de la région. La Cimenterie nous semblait intéressante et intégrée dans le réseau local, mais l'Etat, tout comme la région, ne peut donner aucune injonction au bloc communal.» La Drac Grand-Est, de son côté, ne peut pas faire grand-chose non plus face à la municipalité de Forbach en ce qui concerne le Castel Coucou. «Nous sommes dans un entre-deux car ce n'est pas un centre national conventionné, précise-t-elle. Nous avons un rôle de partenaire. Nous dispensons des conseils tout en étant très respectueux de l'indépendance des collectivités.»

Et l'Etat ? L'Etat, explique le ministère de la Culture, «n'a pas vocation à intervenir dans les relations entre les collectivités territoriales et les collectifs installés dans ces lieux». Pour autant, il veut privilégier les «tiers-lieux», terme aux contours flous qui peut désigner aussi bien ces lieux alternatifs que les fab labs et les espaces de coworking. Porté par cinq ministères (Education, Travail, Cohésion des territoires, Economie, Culture), le Conseil national des tiers-lieux, créé il y a deux ans, dispose en fait de peu de leviers pour pérenniser le maillage existant. En 2019, lors des menaces d'expulsion de Mains d'œuvres à Saint-Ouen, Patrick Levy-Waitz, auteur du rapport de mission sur le coworking et les tiers-lieux, confiait déjà à Libération : «La ville bouge, d'accord. Mais l'on ne peut pas, le jour où un projet architectural naît, mettre les acteurs culturels à la porte sans proposer d'alternative crédible, sans reconnaissance de l'usage qu'ils ont inventé [...] Il faudrait que l'Etat adopte une doctrine en la matière.» Depuis, certains dispositifs du ministère sont ouverts à ces lieux «intermédiaires», comme «l'été culturel» ou récemment les «quartiers culturels créatifs», lancés en soutien aux tiers-lieux culturels pendant deux ans avec une enveloppe de 3 millions d'euros, sur les crédits du plan de relance du ministère de la Culture. «Par ailleurs, l'enveloppe de 400 millions d'euros dédiée aux industries culturelles et créatives du quatrième programme d'investissements d'avenir comprendra des mesures en faveur des tiers-lieux dans les territoires», certifie le ministère de la Culture. Mais cette somme ne leur sera bien évidemment pas spécifiquement dédiée. Et une fois fermé par les collectivités, difficile de la toucher.

à but non lucratif
**Tiers-lieux,
espaces-test
et installation
progressive**

ACTES ET SUITE DES RENCONTRES
DES TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF
8-9-10 juillet 2021
au Moulinage de Chirols (Ariège)



FACE À L'INSTITUTIONNALISATION ET À LA
NORMALISATION
DES TIERS-LIEUX :
RESTONS VIGILANTS !

La plénière animée par Jules Desgoutte et Fred Ortuno, de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants nous a bousculé-es dans nos postulats, tout en posant des mots justes sur un certain inconfort à employer le terme de tiers-lieux, en partie lié à son institutionnalisation.



Les tiers-lieux comme le Moulinage de Chirols sont-ils les nouveaux « lieux intermédiaires et indépendants du rapport L'extrait » ?

En 2018, Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et chef d'entreprise, est chargé par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires de mener une enquête sur les tiers-lieux en France. Il constate alors avec surprise l'ampleur et l'hétérogénéité de ce mouvement. Il estimait à 600 le nombre de tiers-lieux en France. Il réalise au cours de son enquête qu'ils se révèlent être près de 1 800, selon les critères retenus¹ pour les identifier. Dans son rapport initialement centré sur le *coworking*, il préconise entre autres de « professionnaliser les tiers-lieux » et de structurer la « filière ». La « *start-up nation* » découvre que des gens s'organisent eux-mêmes pour travailler. Du pain béni pour les entreprises qui peuvent se saisir du télétravail pour alléger leurs frais liés aux locaux occupés par leurs salarié-es. Le télétravail est aussi un moyen de répondre aux besoins de leurs salarié-es de sortir des métropoles suffocantes pour « se mettre au vert », tout en continuant à travailler pour leur employeur.

Un Conseil national des tiers-lieux descendant

Pour structurer la filière, Patrick Levy-Waitz recommande en premier lieu de créer un Conseil national

des tiers-lieux (CNTL) avec le concours de l'État. Les membres de ce CNTL sont désignés de manière arbitraire, dans une démarche opaque mais clairement descendante. De ce Conseil national va naître sa cheville ouvrière, France tiers-lieux, association présidée par Patrick Levy-Waitz lui-même. Les membres de la CNLII mènent alors leur enquête pour comprendre comment fonctionne cette association de « préfiguration nationale des tiers-lieux ». Après avoir péniblement réussi à obtenir les statuts de l'association, ils découvrent qu'aucune modalité d'élection n'y est prévue. Le conseil d'administration est nommé en accord avec l'État. Dans cette version officielle, les tiers-lieux sont présentés comme relevant d'un phénomène émergent, dont l'histoire débiterait seulement et où tout resterait à structurer. Ce discours s'appuie certes sur une dynamique entrepreneuriale récente, liée au développement d'espaces de *coworking* et de *fablabs* et rendue possible par le développement spectaculaire du numérique. En revanche, il omet un certain nombre d'initiatives existantes depuis plus de 30 ans, dont les dimensions collaborative, de « faire ensemble » et de mixité sont pourtant incontestables.

Table rase d'un récit collectif

Dès la fin des années 1980, des collectifs citoyens occupaient des espaces en friche, expérimentant de nouvelles formes de travail, visant à la transformation du rapport à

l'art, au territoire et à la société. Ce sont de ces pratiques d'occupation d'espaces que sont nés l'appellation et les réseaux des lieux intermédiaires.

Tiers-lieux avant l'heure, les « lieux intermédiaires et indépendants » ont fait leur entrée en politique en 2000 avec le rapport L'extrait², sous l'appellation d'« espaces intermédiaires ». On parle alors de laboratoires, de friches culturelles, de « nouveaux territoires de l'art », de fabriques artistiques... Ainsi, la contribution des lieux intermédiaires à la constitution des pratiques sociales et spatiales qui se sédimentent derrière le vocable de « tiers-lieux » est historique : dès les années 1980, l'hybridité, la dimension à la fois urbaine, sociale et artistique, l'ancrage local, l'ouverture sur le territoire, le dépassement des oppositions public/privé sont expérimentés.

Aujourd'hui, les lieux qui se créent se revendiquent souvent du mouvement des tiers-lieux ; rarement de celui des lieux intermédiaires. Or, « la définition tellement large de ces lieux fait que c'est partout, c'est tout le monde... et alors il n'y a plus de résistance possible », alerte Jules Desgoutte. « Effacer l'histoire des lieux intermédiaires revient à effacer leur propre autonomie politique », mais aussi leur expérience d'autogestion, de transversalité, d'hybridation de pratiques ou de répartition horizontale du pouvoir... dont pourraient pourtant s'inspirer de nombreux tiers-lieux.

Un label qui questionne

L'usage du terme « tiers-lieu » nous questionne et a été questionné par les participant-es aux plénières, qui ne se retrouvent pas toujours dedans. D'autres termes sont ressortis des rencontres, comme ceux d'« expérimentation » (qui allège nos barques d'une pression de la réussite), de « transgression », de « subversion » (au sens de questionnement permanent des choses qui seraient de l'ordre du logique et du normal, comme outil pour lutter contre le dogmatisme) ou encore de « transmission » (en raison du souci de partager pour s'enrichir collectivement et pérenniser nos lieux). Pour les raisons citées en introduction de ces actes, « tiers-lieu » reste un terme qui a du sens à nos yeux, et qui paraît correspondre à nos pratiques. Nous souhaitons y apposer le caractère non lucratif, pour souligner son importance dans nos lieux : nous sommes avant tout des associations, qui plaçons la propriété au service de nos actions. Mais nous ne sommes pas non plus complètement à l'aise avec l'emploi du terme « tiers-lieux », observant depuis quelques années son usage pour qualifier des projets dans lesquels nous ne nous reconnaissons pas, centrés sur le numérique ou sur une mutualisation d'espaces et/ou de matériel : espaces de *coworking*, certains *fablabs*... Nous observons un processus de normalisation et de labellisation des tiers-lieux qui nous questionne d'autant plus.

Face aux appels à projet, rester maîtres de notre temps

La tentative de normalisation des tiers-lieux s'accompagne de fonds publics conséquents débloqués pour les soutenir. Le 27 août 2021, le Premier ministre lui-même se déplaçait dans un tiers-lieu normand pour saluer l'essor des tiers-lieux et leur rôle dans la « souveraineté économique » du pays dans un contexte sanitaire ayant « montré que l'on a laissé partir trop de choses » en termes de productions. Il annonce dans la foulée 130 millions d'euros supplémentaires en faveur des tiers-lieux. Ce montant s'ajoute aux 45 millions déjà mobilisés dans le cadre du programme de soutien à 300 « Fabriques de territoires »³.

Ce programme s'est traduit par plusieurs vagues d'appels à projets, auxquels les tiers-lieux devaient répondre pour obtenir des financements allant jusqu'à 150 000 € par projet, dans une perspective « d'amorçage » vers une autonomie financière du tiers-lieu en trois ans. Plusieurs d'entre eux se sont retrouvés en concurrence avec leurs voisins, créant des situations conflictuelles jusqu'alors inexistantes. Au-delà de ces répercussions, le fonctionnement désormais largement répandu d'appels à projet nous impose de saisir les opportunités de financement quand elles se présentent, avec parfois des délais de dépôt de dossiers très courts. Ces opportunités sont passagères, apparaissent et disparaissent au gré de la volonté des pouvoirs publics et d'un agenda politique propre, emportant avec elles notre maîtrise du temps. Nous ne sommes plus en capacité de solliciter un appui financier au moment où nous en avons le plus besoin. Nous saisissons des opportunités quand elles apparaissent, quitte à tordre nos projets, à répondre à ces appels prématurément, en inscrivant dans nos réponses des actions séduisantes qui se retrouveront ainsi figées dans un dossier, avec une souplesse de mise en œuvre tout à fait relative. Par contrainte financière, nous nous retrouvons dépossédés de notre maîtrise du temps, facteur pourtant fondamental dans la construction de nos lieux. Nous nous posons donc la question : comment nous positionner par rapport aux institutions ? Que fait-on de cette injonction à « consolider notre modèle économique », qui peut nous amener à mettre de côté l'essence même de nos projets ? Comment s'outiller pour lutter contre ces injonctions ?

1- « Dimension collaborative, voire communautaire », « primauté du faire » et « haut degré de mixité ».

2- www.artfactories.net/Le-rapport-L'extrait.html

3- Des tiers-lieux considérés comme « structurants », entrepreneurs et pouvant assurer entre autres un rôle d'animation de réseau local de tiers-lieux.



viure ensemble

société

Tiers-lieux, lieux intermédiaires : derrière un nom, une histoire et une intention

La Coordination des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI) constate l'apparition du terme « tiers-lieux » à la fois sur le marché et dans le giron de l'administration publique au détriment du concept de lieu intermédiaire qui porte une intention politique plus explicite.

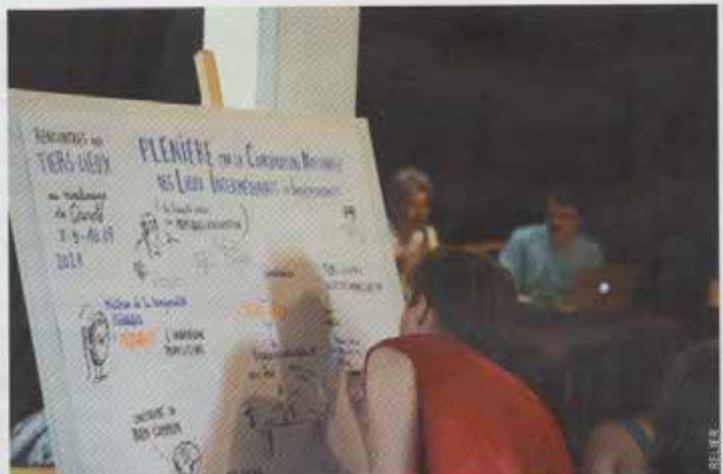
Les 8, 9 et 10 juillet derniers, se tenaient les deuxièmes rencontres des tiers-lieux à but non lucratif organisées par Relier et le réseau des Créfad sur la thématique « Tiers-lieux, espaces-tests et installation progressive ». Jules Desgoutte et Fred Ortuno, co-coordonateurs de Artfactories/Autresparts (Afap), y ont livré leur regard sur l'institutionnalisation des tiers-lieux en France. Alors qu'afap soutient les lieux dits « intermédiaires »¹ depuis la fin des années 1990, et a accompagné à ce titre la naissance de la CNLI en 2014, ses membres ont vu apparaître un terme nouveau dans le discours politique, dominant tous les autres et gommant ceux utilisés par le passé : celui de « tiers-lieux », dont la promotion ne cesse de gagner de l'importance dans les politiques publiques.

DES INITIATIVES ORIGINALES ET ÉMERGENTES ?

Le 27 août dernier, le premier ministre lui-même se déplaçait dans un tiers-lieu normand pour saluer l'essor des tiers-lieux et leur rôle dans la « souveraineté économique » du pays dans un contexte sanitaire ayant « montré que l'on a laissé partir trop de choses » en termes de productions.² Il annonce dans la foulée 130 millions d'euros supplémentaires en faveur des tiers-lieux.

¹ Un lieu intermédiaire est un « espace-projet né d'une initiative citoyenne. Il vise, à travers l'occupation en commun d'un délaissé urbain par des pratiques artistiques et culturelles, une action de transformation des rapports entre art, territoires et société.

² Voir l'article de l'AFP : « Castex appuie les tiers-lieux, "antidote au repli sur soi" ».



Tiers-lieux avant l'heure, les lieux intermédiaires et indépendants ont fait leur entrée en politique avec le rapport Lextrait en 2000 sous l'appellation de « espaces intermédiaires ».

En 2018, Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et chef d'entreprise, constatait avec surprise l'ampleur et l'hétérogénéité de ce mouvement. Dans son rapport initialement centré sur le coworking, il préconise entre autres de « professionnaliser les tiers-lieux » et de structurer la « filière ». Ces derniers sont alors présentés comme relevant d'un phénomène émergent, dont l'histoire débiterait seulement, et où tout serait encore à créer, ou du moins, à structurer. Ce discours, s'il s'appuie effectivement sur une dynamique entrepreneuriale nou-

velle, ouverte par le développement spectaculaire du numérique, omet un certain nombre d'initiatives existantes depuis plus de trente ans.

TABLE RASE D'UN RÉCIT COLLECTIF

Dès la fin des années 1980, des collectifs citoyens occupaient des espaces en friche, expérimentant de nouvelles formes de travail, visant à la transformation du rapport à l'art, au territoire et à la société. Ce sont de ces pratiques d'occupation d'espaces que sont nés l'appellation et les réseaux de lieux intermédiaires. ■■■

■ ■ ■ Si tiers-lieux et lieux intermédiaires ont de nombreux points communs, leurs intentions sont profondément différentes. Les premiers entendent proposer de nouvelles formes de collaborations à travers le faire ensemble, se dressant par la même occasion comme un rempart face à l'isolement³. Les seconds portent une intention politique plus explicite, avec une volonté de « *préserver une autonomie de l'art (...) vis-à-vis du pouvoir public et des logiques marchandes* », comme en atteste la charte de la CNLI. Aujourd'hui, les lieux qui se créent se revendiquent souvent de ce mouvement des tiers-lieux ; rarement de celui des lieux intermédiaires. Or, « *la définition tellement large de ces lieux fait que c'est partout, c'est tout le monde... et alors il n'y a plus de résistance possible* », alerte Jules Desgoutte. « *Effacer l'histoire de ces lieux revient à effacer leur propre*

autonomie », mais aussi leurs expérimentations d'autogestion, de transversalité, d'hybridation de pratiques ou de répartition horizontale du pouvoir... dont pourraient pourtant s'inspirer de nombreux tiers-lieux.

LES COMMUNS FACE À L'APPROPRIATION PRIVÉE

Les réflexions menées au sein de la CNLI les ont amenés à prendre conscience de leur convergence avec le mouvement de renaissance des communs⁴. « *On est nés à un moment où la ville elle-même était l'objet d'une enclosure avec des mouvements d'aménagements qui convoquaient de plus en plus des acteurs comme les grosses entreprises de BTP, contre le droit à la ville.* » Selon eux, la meilleure manière de réagir était de revendiquer le droit d'usage et d'usufruit, face à celui de propriété (en tant que droit d'alléation, en tant

que propriété accumulative). « *On a besoin de ces espaces pour se réunir, s'exprimer, etc. Le lieu ne doit pas être détruit pour je ne sais quel projet, il a une histoire et un usage (...) Il est important que la propriété ne soit pas complètement remise en cause par les communs, la proposition est de la réaménager de l'intérieur pour permettre un arbitrage entre les différentes composantes de ce droit.* » À Relier et au réseau des Créfad, ces intentions ont trouvé une résonance. Nous, qui employons ce terme de « *tiers-lieux à but non lucratif* » pour décrire nos pratiques, avons encore sûrement beaucoup à échanger et à construire avec la CNLI. La suite à l'Assemblée des communs, organisée entre autres par Remix the commons et Artfactories/Autrespars les 12, 13 et 14 novembre prochains, à Marseille.

■ FELIX GRIPPON (RELIER)

³ Voir la publication d'Anne Gonon « Les "Nouveaux Territoires de l'Art" ont-ils muté ? », Nectart, n°4, 2017.

⁴ Mouvement dont l'origine se situe du côté des travaux d'Elinor Ostrom, dans les années 1990.

société

La ruée vers le rural a bien eu lieu

La pandémie de Covid-19 a donné lieu à un certain nombre de prédictions sur la fin des métropoles et un nouveau souffle pour les campagnes. Quelles réalités font écho à ces hypothèses un an et demi après le premier confinement ?

Printemps 2020. Un confinement est décidé pour endiguer la propagation de la Covid-19. 11 % des Parisiens quittent la capitale. Sur l'île de Ré ou dans l'Yonne, la tension monte. Les médias s'emballent. On prédit un « *exode urbain* ». C'est la revanche des campagnes et des villes moyennes. Dans le métro parisien, les publicités pour Alès ou La Roche-sur-Yon fleurissent. Des start up comme Vivrovert ou Paris je te quitte se proposent de guider les citadins dans leur recherche du bien idéal. Reworld media lance

le magazine *Néoruro* à destination des futurs... néo-ruraux. Qu'en est-il un an et demi après ? Cet exode urbain a-t-il eu lieu ? Les premiers chiffres tombent à peine. Dans son rapport sur les marchés fonciers ruraux *Le prix des terres 2020*, paru fin mai 2021, le groupe Safer a « *enregistré le plus fort volume jamais atteint de notifications de vente de maisons à la campagne¹ au troisième trimestre 2020 [...] Sur l'année, le nombre de transactions est de 111930, en hausse de 6,6 %* ». Où sont-elles, ces maisons ?

« *Le Grand Ouest, la périphérie de Lyon et la vallée du Rhône, le sud de la région PACA, le Nord et le Pas-de-Calais restent les régions où le marché des maisons à la campagne est le plus actif.* » Le groupe Safer précise que « *certains départements connaissent des augmentations exceptionnelles du nombre de transactions, comme la Somme (+ 35 %), l'Yonne, les Yvelines et l'Orne. À l'échelle régionale, c'est l'Île-de-France qui connaît la plus forte progression (+ 16 %) devant la Bourgogne-Franche-Comté.* » ■ ■ ■

¹ Bâtiments à usage de résidence principale ou secondaire, vendus avec un terrain agricole ou naturel de moins de 5 ha, libres (non soumis à bail rural), achetés par des citadins ou des ruraux non agriculteurs.

